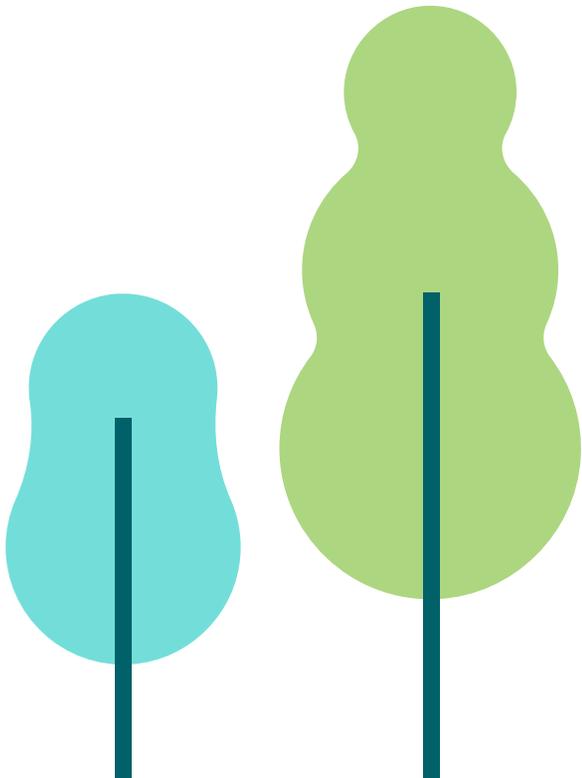


POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

DE LA
VILLE DE LÉVIS



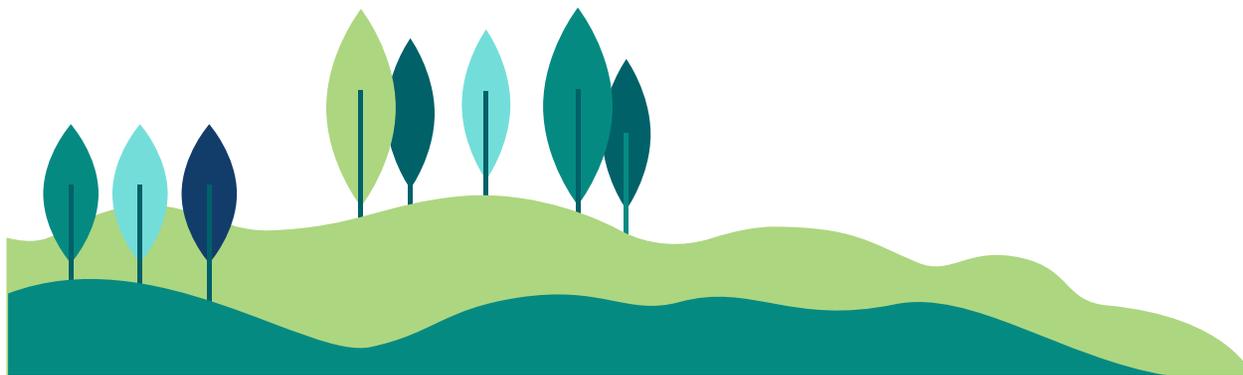


À LÉVIS, L'ENVIRONNEMENT C'EST IMPORTANT. ON EN PARLE. ON AGIT.

Politique environnementale
Ville de Lévis
2175, chemin du Fleuve
Lévis (Québec)
G6W 7W9
418 839-2002
ville.levis.qc.ca

La Politique environnementale a été adoptée
par le conseil de Ville le 25 mai 2021.

La version électronique de ce document est accessible
sur le site Web de la Ville de Lévis (ville.levis.qc.ca),
sous l'onglet « Environnement et collectes ».





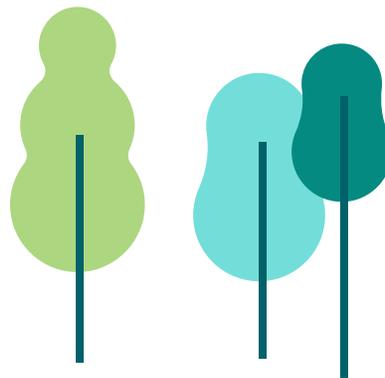
DanielPhoto

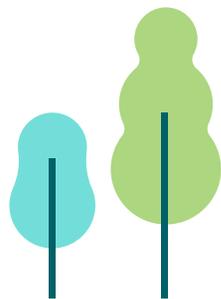
TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE	7	INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION EN ENVIRONNEMENT	46	7 Consommer et utiliser l'eau de façon responsable64 et protéger les sources d'eau potable	
MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT	8	CADRE DE RÉFÉRENCE	48	8 Continuer le développement des parcs et accentuer65 la mise en valeur des milieux naturels, du fleuve et des affluents	
MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	9	Finalité de la Politique.....	49	9 Bonifier le réseau de transport actif utilitaire66	
DÉFINITIONS	10	But de la Politique	49	10 Améliorer le transport collectif et diversifier.....67 les options de transport	
ACRONYMES	12	Objectifs de la Politique.....	49	11 Réduire les émissions de GES68 associées au transport routier	
INTRODUCTION	13	Champs d'intervention.....	50	12 Mettre en place des pratiques municipales qui69 minimisent les impacts sur l'environnement	
PORTRAIT SOMMAIRE DE LÉVIS	14	Composantes de la qualité de l'environnement.....	50	13 Favoriser le développement de l'agriculture.....70 urbaine et les pratiques agricoles durables	
PORTRAIT ENVIRONNEMENTAL	18	Thématiques.....	50	14 Minimiser les nuisances et limiter l'émission.....71 de contaminants dans l'eau, l'air et les sols	
Boisés et crans rocheux.....	19	Principes directeurs.....	51	15 Réduire l'empreinte environnementale liée72 à la consommation de biens et de services	
Grands parcs urbains et accès au fleuve.....	21	Rôles de la Ville.....	51	CONCLUSION	73
Milieux humides et hydriques.....	24	DÉMARCHE DE CONSULTATION ET D'ÉLABORATION	52	ANNEXE 1 - Liste des organisations qui ont participé à l'atelier de travail des partenaires	74
Biodiversité faunique et floristique.....	28	ENGAGEMENTS	56	RÉFÉRENCES	75
Îlots de chaleur urbains.....	30	1 Mobiliser et faire participer l'ensemble de la.....58 collectivité à l'amélioration de la qualité de l'environnement		ÉQUIPE DE RÉALISATION ET COLLABORATEURS	77
Initiatives de conservation des milieux naturels.....	32	2 Verdir la ville, maintenir une forêt urbaine.....59 de qualité et bonifier la canopée			
Agriculture urbaine.....	34	3 Planifier et construire une ville résiliente et60 adaptée aux changements climatiques			
Eau potable.....	36	4 Tendre vers une communauté zéro déchet.....61			
Gestion des matières résiduelles.....	38	5 Accroître la superficie des aires de conservation62 et préserver la biodiversité			
Gaz à effet de serre.....	42	6 Protéger et restaurer les milieux humides et hydriques....63			
Gaz à effet de serre générés par le transport.....	43				
Qualité de l'air.....	44				
Nuisances et contaminants.....	45				

TABLE DES CARTES ET DES FIGURES

Carte 1	Localisation de la ville de Lévis	16
Carte 2	Arrondissements et secteurs de la ville de Lévis	17
Carte 3	Écosystèmes forestiers exceptionnels, crans rocheux et grands parcs urbains	22
Carte 4	Milieus humides	25
Carte 5	Milieus hydriques	27
Carte 6	Îlots de chaleur et îlots de fraîcheur urbains	31
Carte 7	Initiatives de conservation des milieux naturels	33
Carte 8	Lieux de gestion des matières résiduelles	39
Figure 1	Contenu type du bac à déchets résidentiel à Lévis	40
Figure 2	Répartition des émissions de GES du secteur collectif et du secteur municipal	42
Figure 3	Démarche de consultation et d'élaboration de la Politique environnementale	53
Figure 4	Faits saillants issus de la première phase des consultations publiques	54
Figure 5	Principaux commentaires et idées recueillis lors de la deuxième phase des consultations publiques	55





MOT DU MAIRE

GILLES LEHOULLIER

Maire de Lévis

Depuis plusieurs années, Lévis se démarque comme chef de file parmi les grandes villes du Québec grâce à sa proactivité et à ses actions concrètes et innovantes en matière d'environnement. Lévis figure d'ailleurs au premier rang au Québec pour la gestion de ses matières résiduelles. Cette performance est attribuable à notre volonté de toujours faire mieux pour le bien-être de notre population.

En tant qu'élus, nous voulons que notre ville continue d'être un leader en environnement. Pour nous, la protection et la qualité de l'environnement sont des éléments essentiels au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie.

C'est dans cette optique que le conseil municipal a adopté, le 25 mai 2021, sa première Politique environnementale, mettant de l'avant 15 engagements prioritaires et des stratégies pour atteindre ces idéaux qui répondent aux besoins de l'ensemble de la population présente et future.

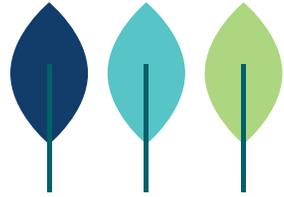
C'est donc avec fierté que je vous présente cette politique qui traduit nos ambitions de donner un élan supplémentaire à la mobilisation citoyenne déjà présente en faveur du mieux-être des individus et d'une ville plus verte et engagée.

Je tiens d'ailleurs à remercier précieusement les citoyennes et les citoyens pour leur grande participation aux consultations virtuelles qui ont permis d'orienter la

politique. Je salue également le travail des membres de la Commission consultative de l'environnement de même que l'implication et la mobilisation des organismes locaux ainsi que des employés municipaux pour l'élaboration et le déploiement de cette politique environnementale.

Nous sommes collectivement responsables de la qualité de notre environnement, et cela exige la participation de chacune et de chacun d'entre nous. Cette politique reflète donc les aspirations actuelles de notre population !

Nous avons donc en main un solide appui pour nous propulser vers l'avenir de manière durable et responsable. L'heure est maintenant venue de passer à l'action tous ensemble. En route vers l'adoption d'un plan d'action porteur de résultats !



MOT DE LA PRÉSIDENTE

FLEUR PARADIS

Présidente de la Commission consultative de l'environnement et conseillère municipale, district Lauzon

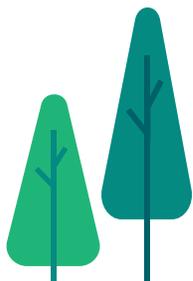
C'est avec de l'enthousiasme et le sentiment du devoir accompli que les membres de la Commission consultative de l'environnement dévoilent la première Politique environnementale de la Ville de Lévis.

Développée en étroite collaboration avec les citoyennes et les citoyens, les organismes locaux et le personnel de la Ville, cette politique est le résultat de vastes consultations publiques qui ont mené à des résultats prometteurs et des engagements inspirants. L'implication et la participation de tous ces acteurs à l'élaboration

de cette politique reflètent l'ensemble des besoins des Lévisiennes et des Lévisiens. Ce sont plusieurs réflexions collectives et de nombreuses heures de travail qui nous permettent aujourd'hui de présenter une politique réfléchie avec une vision commune qui harmonisent les engagements et intègrent les actions déjà entreprises par la Ville de Lévis en environnement. Nous avons toujours en tête l'amélioration de la qualité de vie de chaque individu de notre communauté ainsi que la préservation de nos milieux de vie et de notre territoire.

Prendre part à la réalisation de la Politique a été pour mes collègues et moi un grand geste d'engagement envers nos concitoyennes et nos concitoyens puisqu'ils ont fait partie intégrante du processus de création. Nous sommes fiers que cette politique soit à l'image de la population lévisienne.

Je remercie tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à la réflexion sur la Politique environnementale. Lévis a maintenant de belles orientations qui guideront ses actions pour les prochaines années!



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

SIMON ROUSSEAU

Directeur général de la Ville de Lévis

C'est avec beaucoup de fierté que la Ville de Lévis présente sa première politique environnementale. Fruit d'une réflexion et d'une vision concertée, elle fait état d'une quinzaine d'engagements visant à faire de notre ville un chef de file et une municipalité exemplaire en matière d'environnement.

Cette politique environnementale pose les assises d'un cadre axé sur l'excellence, basé sur les meilleures pratiques et prenant en compte les caractéristiques précises de notre territoire. Conservation des milieux humides et hydriques de même que des milieux naturels, préservation de la biodiversité, gestion de l'eau potable,

lutte aux îlots de chaleur, aux gaz à effets de serre, agriculture urbaine... La Politique environnementale de la Ville de Lévis présente des orientations claires afin d'intensifier nos actions visant à créer un milieu de vie sain pour toutes et tous, résilient aux changements climatiques et favorable au maintien de la biodiversité.

En nous mobilisant, élues et élus, Lévisiennes et Lévisiens, administration municipale, entreprises du territoire, acteurs environnementaux, nous continuons à accomplir des gestes concrets pour maintenir et accroître la qualité de vie qui nous est si chère à Lévis.

DÉFINITIONS

Dans la Politique, ces termes font référence aux définitions proposées et adaptées au contexte de la Ville.

Affluent : Cours d'eau ou rivière qui se jette dans une rivière plus grande (fleuve) ou un lac.

Agriculture urbaine : Production de végétaux comestibles et élevage de petits animaux en milieu urbain.

Aire de conservation : Territoire clairement délimité, reconnu, consacré et géré pour conserver à long terme des milieux naturels et des services écosystémiques qui leur sont associés.

Approvisionnement responsable ou **achat responsable** : Intégration des critères environnementaux, sociaux et économiques aux processus d'achat de biens et de services comme moyen de réduire l'impact sur l'environnement, d'augmenter les bénéfices sociaux et de renforcer la durabilité économique des organisations, tout au long du cycle de vie des produits (ECPAR, 2021).

Aquifère : Formation géologique où s'écoule l'eau souterraine pouvant fournir d'importantes quantités d'eau aux puits et aux sources (Gouvernement du Canada, 2021).

Bande riveraine : Lisière végétale permanente composée d'un mélange de plantes herbacées, d'arbustes et d'arbres qui longe les cours d'eau ou entoure un lac (Québec vert, 2021).

Biodiversité : Ensemble des espèces vivantes, floristiques et fauniques, ainsi que des écosystèmes et interactions entre les espèces et leur milieu.

Canopée : Étendue du couvert végétal formé par la cime des arbres sur un territoire. Elle est souvent mesurée sous forme d'indice de canopée urbaine (voir la définition d'indice de canopée urbaine).

Carboneutralité : Bilan net nul d'émission de gaz à effet de serre (GES), c'est-à-dire que les émissions de GES doivent être réduites à zéro ou compensées pour celles qui n'ont pu être réduites.

Changements climatiques : Ensemble des modifications à long terme des caractéristiques climatiques en un endroit donné, au fil du temps. Ces modifications peuvent se traduire par des changements de température, de précipitations, de vent et du niveau des eaux, ainsi que par une plus grande fréquence et une intensité accrue d'événements climatiques extrêmes.

Collectivité : Ensemble des citoyennes et des citoyens, des organismes, des industries, des commerces, des institutions et de toute autre entité qui réside ou qui a des activités sur le territoire de la ville de Lévis.

Commercialisation en circuits courts : Vente directe de produits favorisant la mise en relation entre le producteur et le consommateur, avec au maximum un seul intermédiaire.

Conservation : Ensemble de pratiques comprenant la protection, la restauration et l'utilisation durable et visant la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien des services écologiques au bénéfice des générations actuelles et futures (Limoges et coll., 2013).

Corridor écologique : Lien entre des éléments naturels qui assure la connexion entre des réservoirs de biodiversité et qui offre aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Contaminant : Matière solide, liquide ou gazeuse, micro-organisme, son, vibration, rayonnement, chaleur, odeur, radiation ou toute combinaison de l'un ou l'autre susceptible d'altérer de quelque manière la qualité de l'environnement.

Crans rocheux : Formation rocheuse, vestige de colline ou de butte, généralement composés de grès ou de schiste, de hauteur variable, comprenant des affleurements rocheux, des versants d'inclinaison diverse, des escarpements ou des falaises.

Déplacements utilitaires : Déplacements quotidiens des citoyennes et des citoyens vers les pôles d'emplois, les secteurs commerciaux, les pôles de services publics ou d'autres destinations dans un objectif autre que récréatif.

Économie circulaire : Système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Écoresponsable : Qui fait preuve de responsabilité à l'égard de l'environnement, qui intègre des mesures de protection de l'environnement dans ses activités, ses principes, etc.

Écosystèmes forestiers exceptionnels : Écosystèmes forestiers inventoriés et caractérisés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin d'en favoriser la conservation.

Effet de serre : Phénomène d'origine naturelle qui permet de retenir une partie de la chaleur émise par le soleil dans l'atmosphère de la planète. Il est renforcé par divers processus d'origine anthropique.

Empreinte environnementale : Pression et impact des activités humaines sur les écosystèmes et la planète.

Espèce exotique envahissante : Espèce végétale, animale ou micro-organisme (virus, bactérie ou champignon) introduit hors de son aire de répartition naturelle et dont l'établissement ou la propagation constituent une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

Espèce en situation précaire : Espèce menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables ou figurant à la liste des espèces en péril en vertu de la Loi sur les espèces en péril.

Espèce indigène : Espèce végétale ou animale qui vit dans son aire de répartition naturelle ou de dispersion potentielle, soit une espèce qui est naturellement présente sans l'influence humaine.

Forêt urbaine : Ensemble des peuplements forestiers, des groupes d'arbres, arbres, arbustes et arbrisseaux isolés compris dans le périmètre urbain.

Gaz à effet de serre (GES) : Gaz qui emprisonnent de façon temporaire la chaleur qui permet de réchauffer l'air et le sol. Les principaux GES sont la vapeur d'eau (H₂O), le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O).

Îlot de chaleur urbain : Zone où l'on observe des températures moyennes significativement plus élevées par rapport à celles des secteurs plus naturels (parcs, boisés, milieux ruraux ou forestiers, etc.) de la ville.

Indice de canopée urbaine : Indicateur qui exprime l'importance de la forêt urbaine dans une ville. Il correspond au pourcentage de la superficie occupée par la couverture procurée par la cime des arbres sur la superficie de l'ensemble du territoire. Plus l'indice est élevé, plus le territoire est couvert d'arbres.

Matière organique : Fraction de matière vivante (matière végétale, animale ou micro-organismes) pouvant se décomposer sous l'action de micro-organismes (RECYC-QUÉBEC, 2021).

Matière recyclable : Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau (RECYC-QUÉBEC, 2021).

Matière résiduelle : Matière ou objet rejeté par les ménages, les industries, les commerces ou les institutions et qui est mis en valeur ou éliminé (PORTAIL QUÉBEC, 2021).

Milieu humide : Milieu où le sol présente des caractéristiques démontrant un engorgement d'eau temporaire ou permanent et une végétation dominée par des plantes qui sont adaptées à des conditions de sol inondé. Ce sont des étangs, des marais, des marécages ou des tourbières.

Milieu hydrique : Lacs et cours d'eau (fleuve, rivières et ruisseaux), y compris leurs rives, le littoral et les zones inondables. L'eau recouvre les milieux hydriques la majorité du temps, mais ils peuvent aussi être temporairement asséchés.

Milieu naturel : Ensemble d'éléments comprenant les écosystèmes terrestres, aquatiques et humides d'un territoire ainsi que l'ensemble des ressources reliées à l'eau, à l'air, au sol, à la flore et à la faune.

Nuisance : Tout élément qui dégrade l'environnement et qui engendre un impact sur la santé ou un inconfort pour l'humain comme le bruit, les odeurs, les poussières, la pollution lumineuse, etc.

Partenaires : Organismes, entreprises, autres paliers gouvernementaux et acteurs du territoire qui, par leurs activités et leurs interventions, influencent la qualité de l'environnement à Lévis et ont le pouvoir de contribuer à son amélioration.

Projet de développement : Ouverture ou prolongement de rue, aménagement d'infrastructures municipales ou construction de bâtiments résidentiels, commerciaux ou industriels.

Transport actif : Mode de déplacement utilitaire dans lequel l'énergie est fournie par l'être humain, par exemple la marche, le vélo, la trottinette, le patin à roues alignées, etc.

Transport collectif : Système de transport à la disposition du public mettant en œuvre des véhicules adaptés permettant de transporter simultanément plusieurs personnes (taxi, autobus, autocar, train, métro, etc.).

Réseau utilitaire : Réseau reliant les zones de densité les unes aux autres et desservant les principaux pôles d'emploi, les commerces, les institutions et les parcs.

Résilience : Manière de s'adapter, de réagir aux perturbations ou de se transformer en fonction de l'évolution de l'environnement.

Zéro déchet : Démarche visant à n'éliminer que le déchet ultime parmi toutes les matières résiduelles générées. Le déchet ultime est celui qui ne peut pas être réutilisé, recyclé, composté ou valorisé.

Zéro émission : Qui a la capacité de ne produire aucune émission d'échappement.

ACRONYMES

CMQ : Communauté métropolitaine de Québec

EEE : Espèce exotique envahissante

EFE : Écosystèmes forestiers exceptionnels

GES : Gaz à effet de serre

ICI : Industries, commerces et institutions

ICU : Îlot de chaleur urbain

IQBR : Indice de qualité des bandes riveraines

ISE : Information, sensibilisation et éducation

MH : Milieu humide

MHH : Milieu humide et hydrique

MRC : Municipalité régionale de comté

PGMN : Plan de gestion des milieux naturels de la Ville de Lévis

SAD : Schéma d'aménagement et de développement

STLévis : Société de transport de Lévis

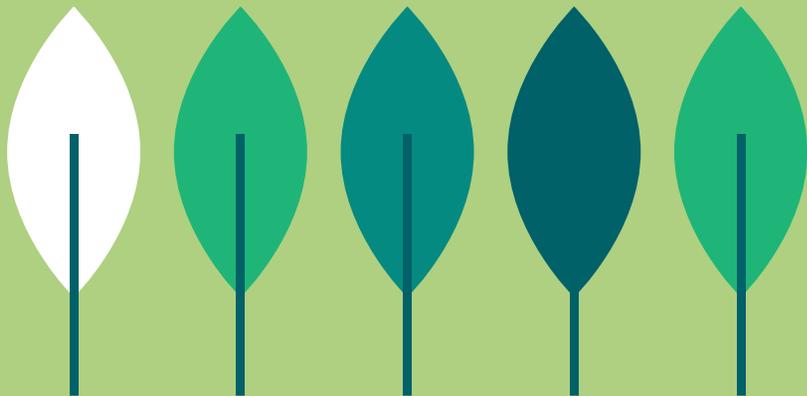
INTRODUCTION

À LÉVIS, L'ENVIRONNEMENT C'EST IMPORTANT.
ON EN PARLE. ON AGIT.

Ce slogan résume bien l'esprit et la volonté qui animent la Ville de Lévis dans l'élaboration de cette première politique environnementale (ci-après appelée « la Politique »), qui s'appuie sur la consultation des parties prenantes internes et externes et sur les enjeux environnementaux prioritaires.

Cette politique s'insère dans la démarche de développement durable de la Ville, marquée par l'adoption du Plan d'action de développement durable, en 2014. Elle est cohérente et complémentaire aux autres outils de planification de la Ville et elle vise à renforcer la protection de l'environnement dans toutes les sphères d'activité de l'organisation.

Par cette politique, la Ville place les bases afin d'assumer un leadership mobilisateur et de réaliser, en partenariat avec la collectivité, des actions qui contribueront à améliorer la qualité de l'environnement.





PORTRAIT SOMMAIRE DE LÉVIS

Lévis¹ est la principale ville de la région administrative de la Chaudière-Appalaches, tout en ayant le statut de municipalité régionale de comté (MRC). Elle est bordée à l'ouest par la MRC de Lotbinière, au sud-est par la MRC de Bellechasse, au sud par la MRC de La Nouvelle-Beauce et au nord par le fleuve Saint-Laurent (Carte 1). Elle fait partie de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Lévis s'étend sur une superficie de 498 km², dont 448 km² en milieu terrestre. Ce vaste territoire est issu de la fusion municipale de 2002 qui a unifié l'ex-ville de Lévis et neuf autres municipalités. Le territoire est divisé en trois arrondissements et en dix secteurs correspondant au territoire des anciennes municipalités (Carte 2).

Lévis est la septième ville la plus peuplée du Québec. Sa population connaît une croissance importante depuis plusieurs années. Elle est passée de 124 524 habitants en 2001 à 149 564 en 2021. Les perspectives démographiques pour les 25 prochaines années sont également positives. Toutefois, le pourcentage de croissance ne sera pas aussi soutenu que celui observé entre 2006 et 2011 (6,7 %). On prévoit plutôt une augmentation oscillant entre 2,2 % pour 2026 et 0,5 % pour 2041.

En 2019, la population active s'élevait à 82 325 personnes (de 25 à 64 ans). Le revenu moyen de celle-ci se situait alors à 53 495 \$, soit de 19 % supérieur à la moyenne québécoise.

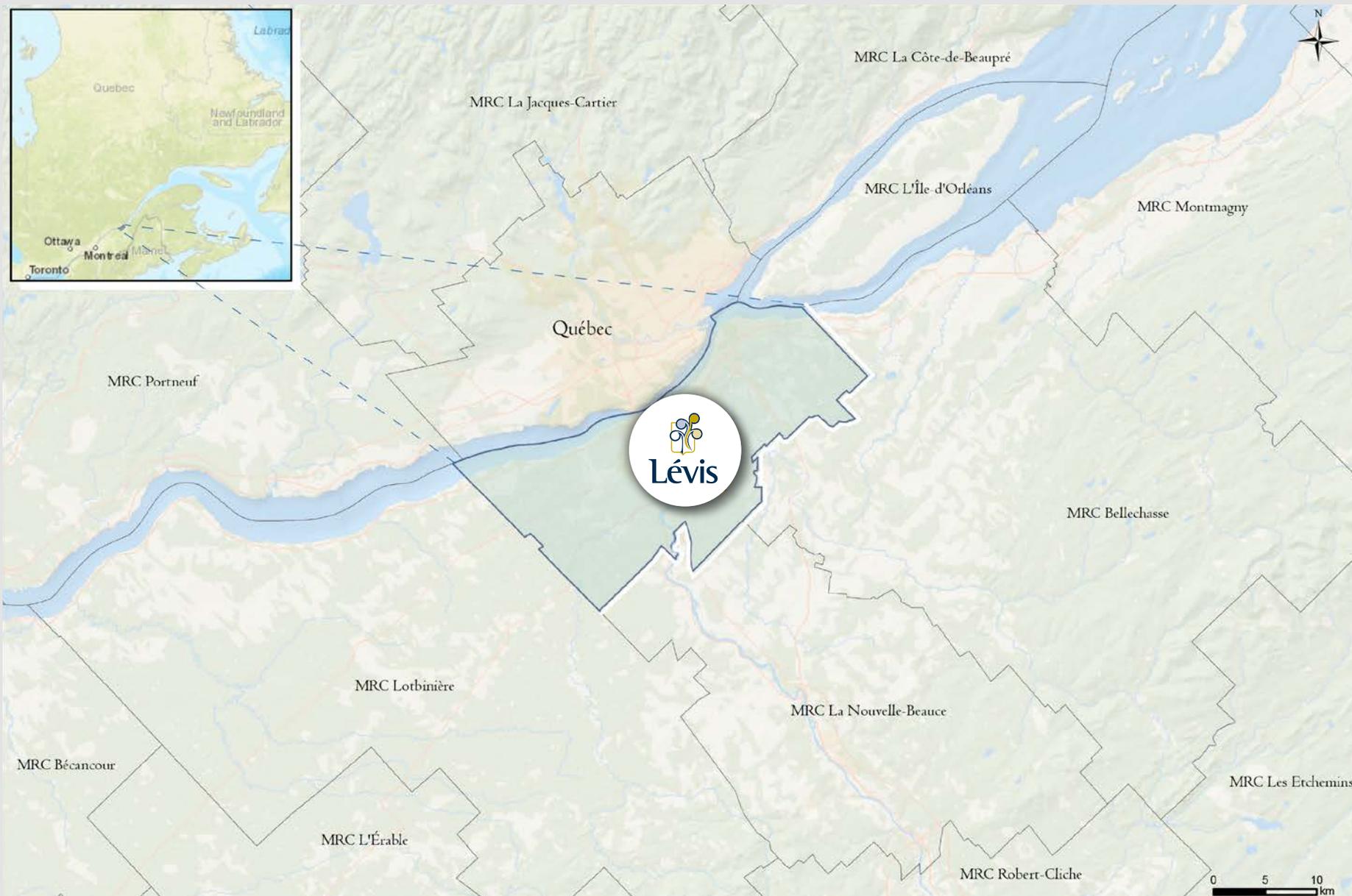
À Lévis, 69 % des ménages vivent dans une propriété qui leur appartient, alors que 31 % des ménages sont locataires du logement où ils habitent. Le type d'habitation le plus répandu sur l'ensemble du territoire lévisien est la maison unifamiliale, alors que cette dernière est choisie par 54 % des ménages.

Le groupe des 20 à 64 ans a amorcé sa décroissance au profit du groupe des 65 ans et plus. Ce dernier groupe comptera 23 500 personnes de plus en 2036 par rapport au nombre enregistré en 2011, alors que celui des 20 à 64 ans en totalisera 3 600 de moins pour la même période.

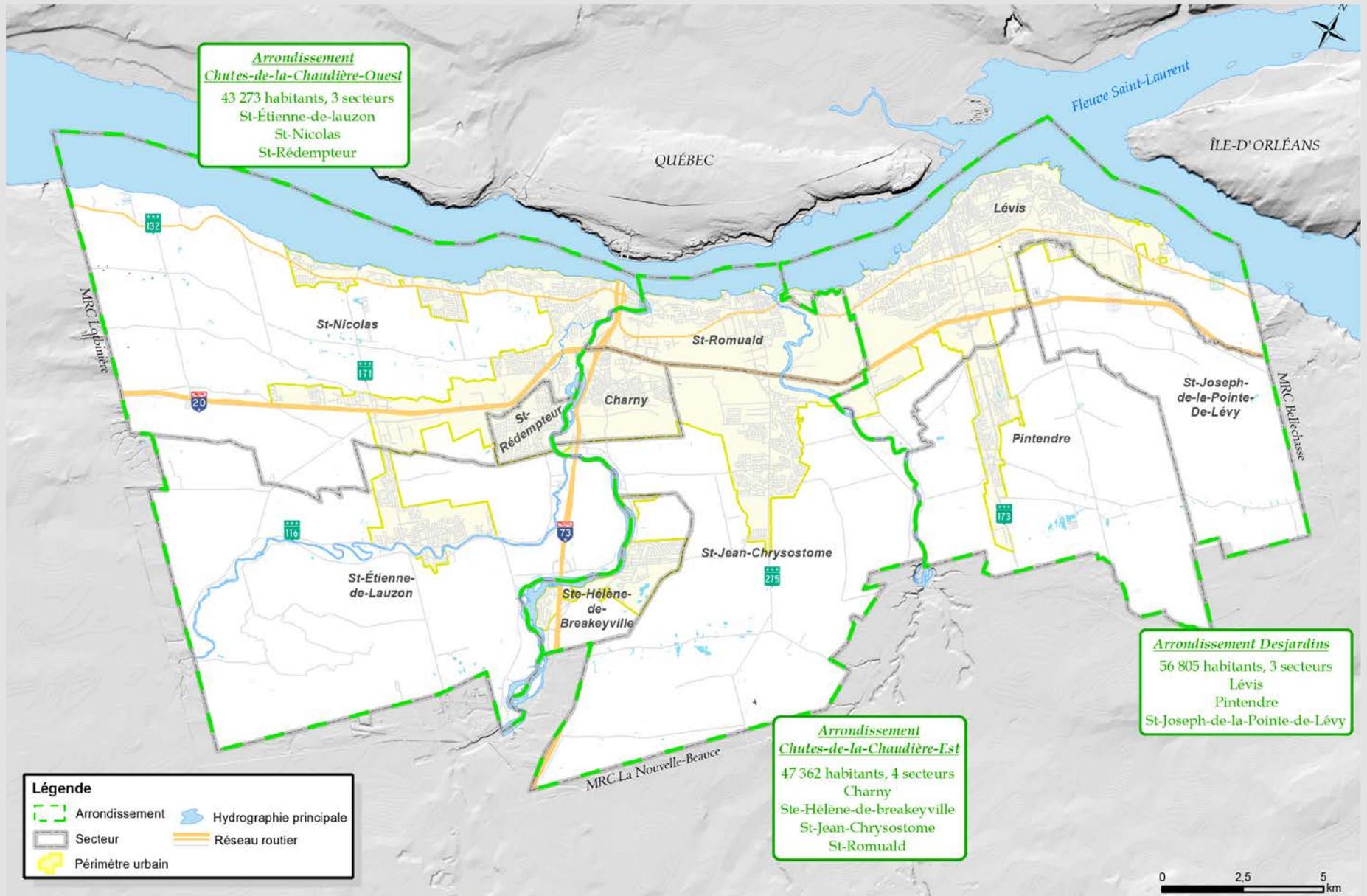
En 2019, Lévis comptait plus de 4 500 entreprises sur son territoire. Ensemble, celles-ci génèrent près de 70 000 emplois, répartis dans plusieurs secteurs d'activité.



¹La majorité des données présentées dans cette section sont tirées du document *Profil statistique de Lévis 2020*.



Carte 1 Localisation de la ville de Lévis



Carte 2 Arrondissements et secteurs de la ville de Lévis



PORTRAIT ENVIRONNEMENTAL

BOISÉS ET CRANS ROCHEUX

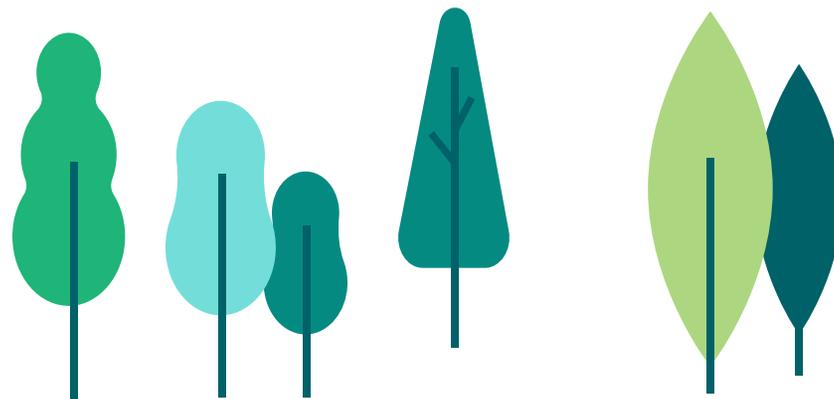
Une partie importante du territoire lévisien est couverte de boisés dont certains sont aussi des milieux humides.

La Ville de Lévis ne dispose pas d'un inventaire précis et exhaustif des peuplements forestiers. On sait toutefois que l'on retrouve sur le territoire quatre **écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)** situés en terres privées (carte 3) :

- Une chênaie rouge à hêtre, au parc Valéro Les Écart ;
- Une chênaie rouge et une érablière à tilleul et chêne rouge, aux abords de la rivière Etchemin ;
- Des cédrières sèches, sur les falaises du fleuve, dans le quartier Saint-Nicolas ;
- Un mélézin ouvert, à cheval sur la limite des territoires de Lévis et de Saint-Charles-Beaumont.

Les **crans rocheux** représentent une contribution identitaire forte à Lévis en raison de leurs particularités paysagères, environnementales et sociales. Les 26 crans rocheux que compte le territoire agissent parfois comme écrans visuels et acoustiques, notamment à l'égard des bruits provenant du réseau routier. Ils concourent à la qualité de l'environnement puisqu'ils offrent des habitats particuliers pour diverses espèces et sont le support de peuplements forestiers présentant un grand intérêt écologique. Sur le plan social, ce sont des lieux de détente et de pratique de loisirs, comme le ski de fond, le vélo de montagne et la randonnée pédestre.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs caractérise et inventorie les territoires qui renferment des **écosystèmes forestiers exceptionnels**, et ce, dans le but de les protéger (terres du domaine de l'État) ou d'en favoriser la conservation volontaire lorsqu'ils sont situés en terres privées.





Daniel T. Photo

GRANDS PARCS URBAINS ET ACCÈS AU FLEUVE

Huit grands parcs urbains d'affectation récréo-écologique sont aménagés et accessibles à Lévis. Ces parcs sont voués à la récréation et à la conservation (carte 3) :

- Parc régional de la Pointe-De la Martinière ;
- Parc de la rivière Etchemin ;
- Parc des Chutes-de-la-Chaudière ;
- Éco-Parc de la Chaudière ;
- Parc Valéro Les Écartés ;
- Grande plée Bleue ;
- Parcours des Anses ;
- Parc linéaire Le Grand-Tronc.

Le site de la ferme Chapais et les Sentiers récréatifs de Saint-Nicolas sont aussi d'affectation récréo-écologique au Schéma d'aménagement et de développement (SAD).

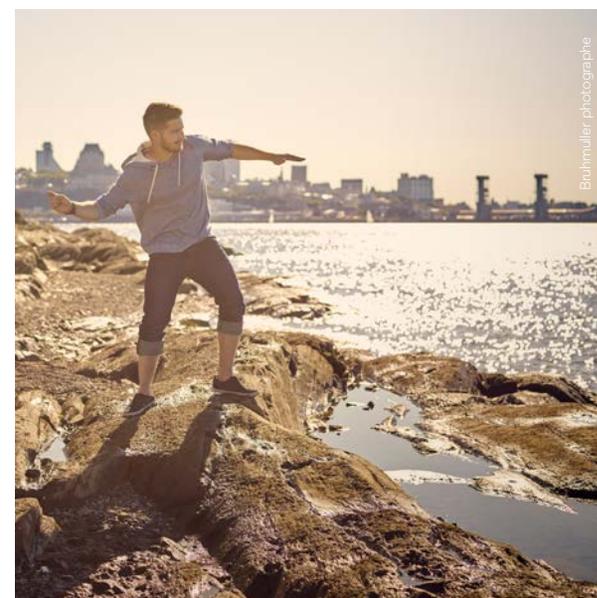


Certains de ces parcs font d'objet de plans directeurs d'aménagement et de gestion, comme celui du parc de la rivière Etchemin, du parc des Chutes-de-la-Chaudière et du parc régional de la Pointe-De la Martinière.

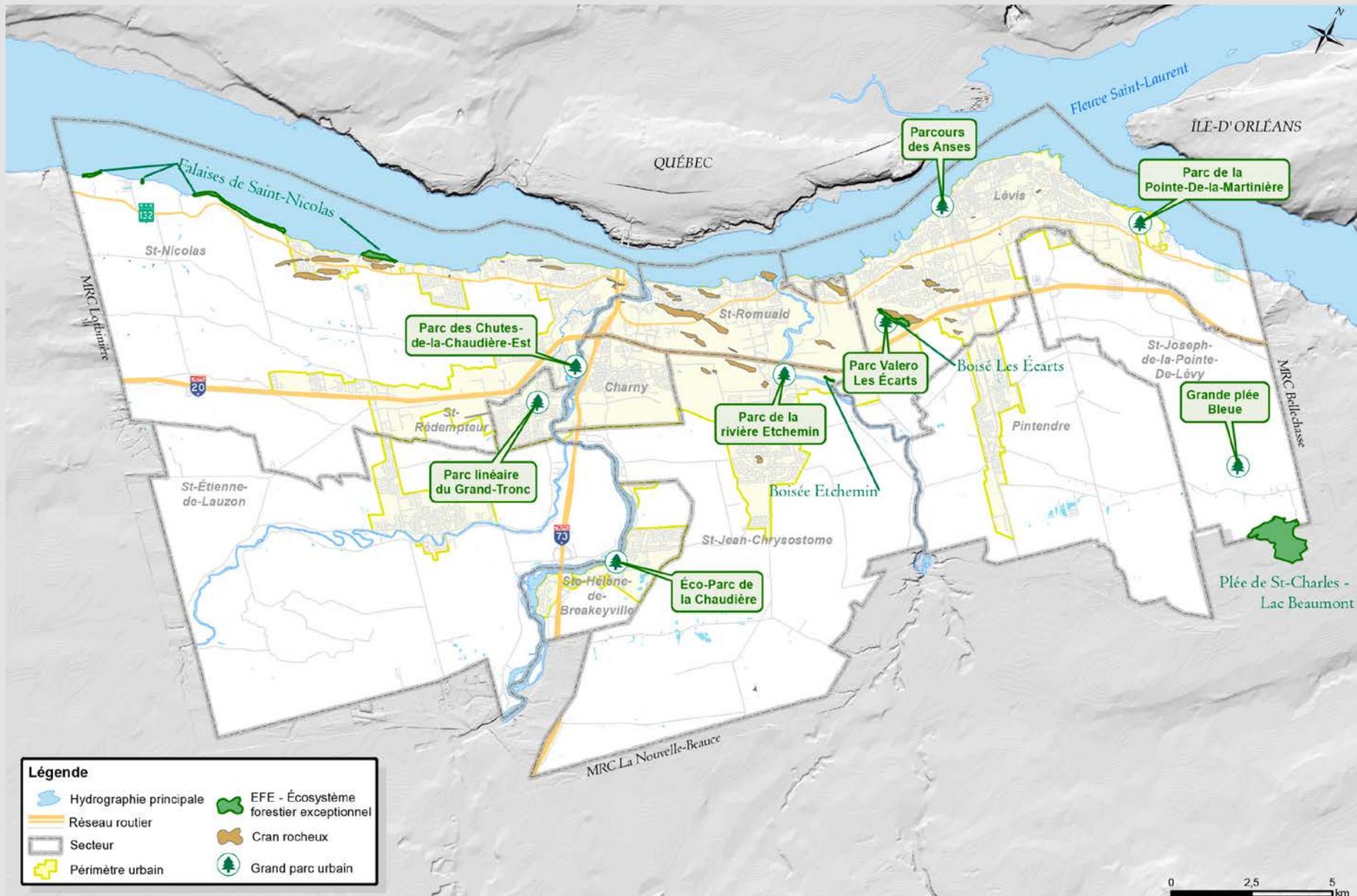
Plusieurs parcs linéaires aménagés le long des cours d'eau se sont développés dans les dernières années à Lévis, notamment en bordure du fleuve Saint-Laurent et des rivières Etchemin et Chaudière. Une planification de la mise en valeur de ces espaces verts fait d'ailleurs partie de la **Trame verte et bleue métropolitaine**.

On compte également 25 accès publics* au fleuve répartis d'ouest en est (Communauté métropolitaine de Québec, 2016). La majorité de ces accès sont des parcs ou des espaces voués à la promenade en rive et à la contemplation du paysage. On retrouve aussi une rampe de mise à l'eau gratuite et publique au parc de la Grève-Jolliet et 12 sites permettant l'accès au fleuve en kayak (Route bleue Québec/Chaudière-Appalaches, 2011). Un circuit de canotage municipal est également accessible sur la rivière Beaurivage.

La **Trame verte et bleue métropolitaine** a été élaborée par la Communauté métropolitaine de Québec. Ce document de planification vise à concilier le développement urbain, la conservation de la biodiversité et le développement de lieux récréatifs. Il s'agit de promouvoir la découverte, l'attractivité et l'accessibilité des paysages de la région en assurant la protection, la mise en valeur et la connectivité des éléments paysagers, récréotouristiques et naturels d'intérêt du territoire.



*Pour mieux connaître les sites d'accès au fleuve à Lévis et leurs attraits, consulter le site Mon Saint-Laurent vivant au monsaint-laurent.com/fr



Carte 3 **Écosystèmes forestiers exceptionnels, crans rocheux et grands parcs urbains**



CMO

MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

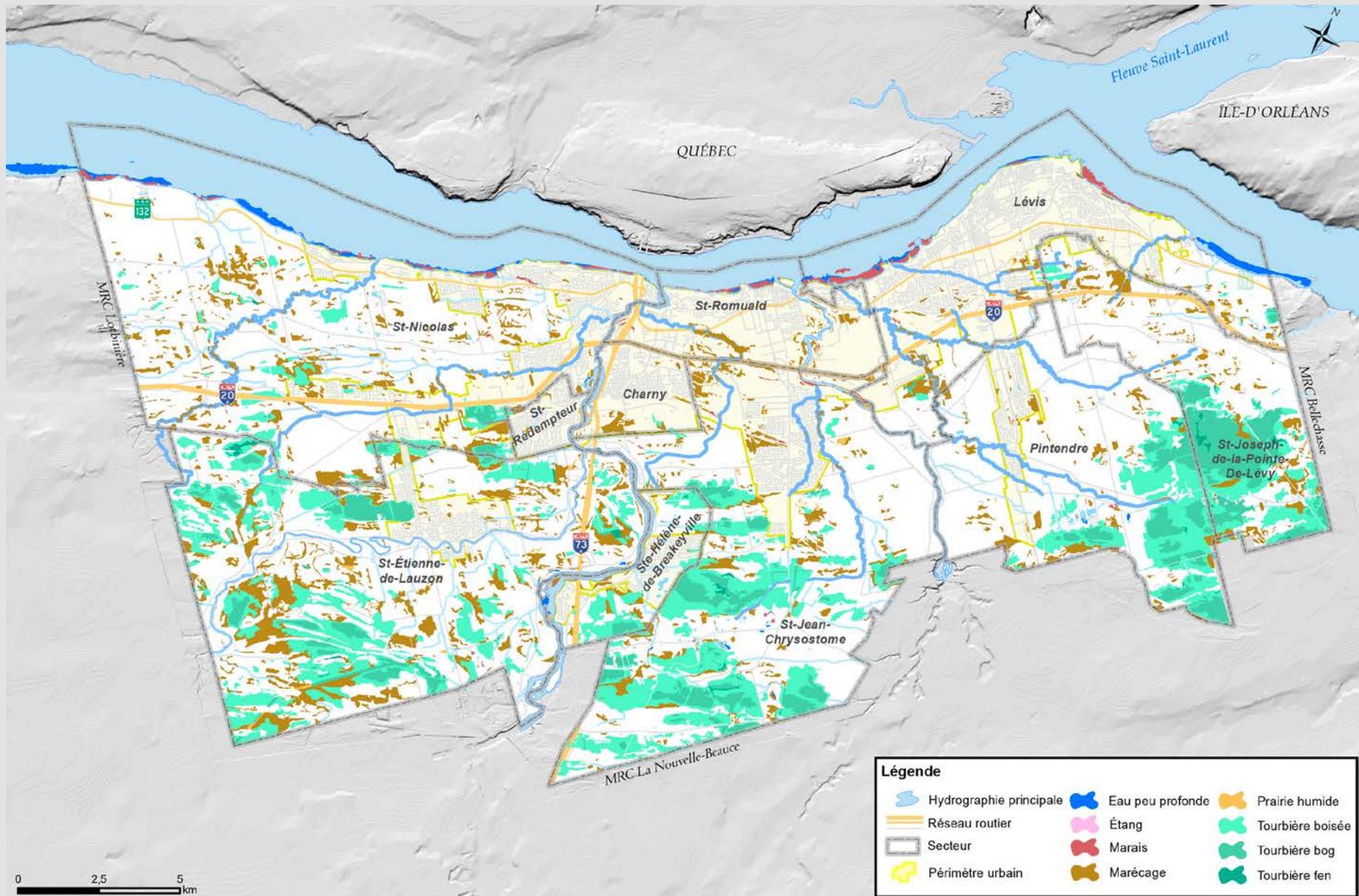
Les **milieux humides** représentent 22 % du territoire, soit 110 227 km² (carte 4). Ce sont majoritairement des tourbières (65 %) et des marécages (30 %). Les autres milieux humides, présents en moindre proportion, sont les marais, les prairies humides et les étangs.

Quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) de tous les milieux humides sont situés en territoire agroforestier.

Parmi les milieux humides d'exception, la Grande plée Bleue est l'une des plus vastes tourbières ombrotrophes de la vallée du Saint-Laurent. Grâce à sa qualité naturelle exceptionnelle, elle est en attente d'un statut de réserve écologique et de la reconnaissance internationale RAMSAR, qui désigne des zones humides d'importance internationale. Le site est accessible au grand public depuis 2016 grâce à l'aménagement d'un sentier et à l'organisation de visites guidées et d'activités d'interprétation.

Les **milieux humides** jouent un rôle important dans les écosystèmes et l'adaptation aux changements climatiques, notamment en ce qui a trait à la régulation des débits des cours d'eau, à la rétention de l'eau dans les sols, à la filtration de l'eau (qualité), à la protection de l'érosion des berges et à la séquestration du carbone dans les sols tourbeux.





Carte 4 **Milieus humides**

Concernant les **milieux hydriques**, Lévis est bordée au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent sur 41 km et plus de 300 cours d'eau sont répertoriés sur le territoire, ce qui représente 850 km linéaires. Aucun lac naturel n'est présent.

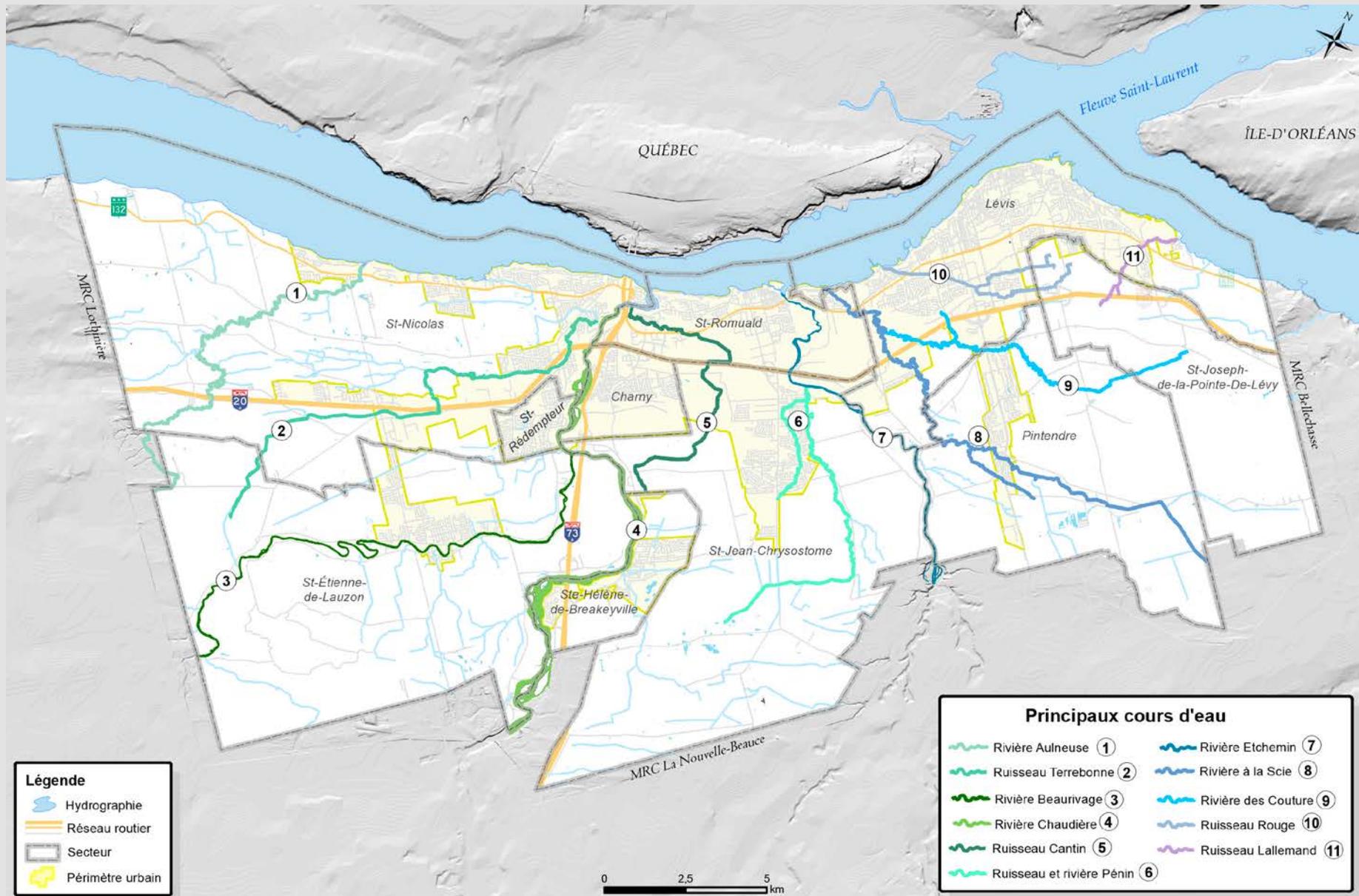
Les **trois rivières principales** sont la rivière Chaudière, la rivière Etchemin et la rivière Beauvillage. Le territoire est également parcouru par plusieurs autres cours d'eau d'importance, dont la rivière Aulneuse, la rivière à la Scie, la rivière des Coutures, le ruisseau Rouge, le ruisseau Lallemand, le ruisseau Cantin, la rivière et le ruisseau Pénin et le ruisseau Terrebonne (carte 5).

La qualité de l'eau des rivières Etchemin et Chaudière varie de passable à bonne sur le territoire lévisien, tandis que la majorité des autres cours d'eau présentent en général une mauvaise qualité d'eau, à l'exception de la portion amont de leur parcours. Celle-ci est souvent située en milieu forestier, lequel est composé de tourbières qui filtrent l'eau, ce qui maintient une excellente qualité d'eau. La dégradation rapide de la qualité de l'eau s'explique entre autres par les répercussions des pratiques agricoles ainsi que par le ruissellement urbain et routier. On constate également que les **bandes riveraines** de plusieurs cours d'eau sont souvent de faible largeur et que la végétation y est éparse et influencée par les activités humaines adjacentes.

La **bande riveraine** borde les milieux hydriques. Selon la réglementation municipale, une couverture végétale doit être maintenue et conservée sur une largeur de 10 à 15 m (selon la pente et la hauteur du talus). En milieu agricole, la bande riveraine doit être maintenue à une largeur minimale de 3 m.

Le maintien d'une bande riveraine végétalisée contribue à la qualité des cours d'eau puisqu'elle permet notamment de filtrer les polluants, d'atténuer les « coups d'eau », de diminuer l'érosion, de limiter le réchauffement de l'eau et d'améliorer la qualité de l'eau.





Carte 5 Milieux hydriques

BIODIVERSITÉ FAUNIQUE ET FLORISTIQUE

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques tient à jour une liste des **espèces floristiques** en situation précaire (menacées, vulnérables ou vulnérables à la récolte) (MELCC, 2021 [2]).

Parmi les espèces floristiques menacées répertoriées à Lévis, on retrouve la cicutaire de Victorin, l'ériocaulon de Parker, la gentiane de Victorin, la listère du Sud et la vergerette de Provancher.

Des espèces désignées vulnérables ou vulnérables à la récolte, comme la matteucie fougère-à-l'autruche, la cardamine à deux feuilles, le lys du Canada et l'ail des bois, sont aussi présentes à plusieurs endroits.

La salamandre sombre du Nord, la couleuvre à collier et la tortue géographique font partie des **espèces fauniques** en situation précaire répertoriées à Lévis. Parmi la faune aviaire, le martinet ramoneur, le faucon pèlerin, le pioui de l'Est, le goglu des prés, la paruline du Canada, l'hirondelle rustique et l'hirondelle de rivage sont présents.

D'autres espèces fauniques et floristiques en situation précaire se trouvent sans doute à Lévis. Elles n'ont toutefois peut-être pas été répertoriées, identifiées ou déclarées officiellement.

Une **espèce en situation précaire** (animale ou végétale) est menacée lorsque sa disparition est appréhendée. Elle est vulnérable lorsque sa survie est précaire, même si sa disparition n'est pas appréhendée à court ou à moyen terme.

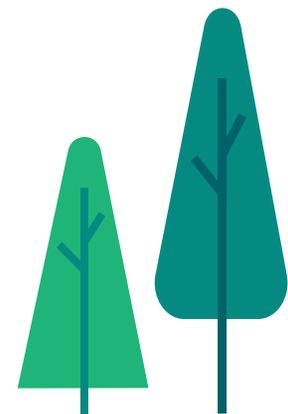
Les espèces floristiques sont quant à elles considérées vulnérables à la récolte lorsque la cueillette exerce une pression pour leur survie en raison de leur valeur commerciale sur les marchés de l'alimentation et de l'horticulture.



Gentiane de Victorin



Couleuvre à collier



L'introduction et la propagation des **espèces exotiques envahissantes (EEE)** ont des répercussions majeures sur la biodiversité locale. Parmi les plantes, trois espèces sont particulièrement préoccupantes à Lévis : la renouée du Japon, le roseau commun et la berce du Caucase. Un plan d'action pour l'éradication de la berce du Caucase est d'ailleurs mis en œuvre depuis 2014, et des travaux de lutte contre la renouée du Japon sont effectués depuis 2017 au parc régional de la Pointe-De la Martinière.

Dans les prochaines années, plusieurs autres plantes exotiques envahissantes qui sont plus présentes ailleurs au Québec seront à surveiller, soit le nerprun bourdaine et le nerprun cathartique, le pétasite du Japon et le pétasite hybride, l'impatiente de l'Himalaya, la berce spondyle, l'érable de Norvège, le myriophylle à épi, etc. Sans compter les insectes et maladies introduites au Canada qui affectent la flore indigène et qui migrent vers nos régions (longicorne asiatique, fulgore tacheté, flétrissement du chêne, etc.).

À Lévis, l'agrile du frêne a été repéré à la fin août 2018. L'insecte est maintenant présent sur l'ensemble du territoire. Ce sont près de 24 000 frênes, dont 2 900 situés en terrain public, qui devront être remplacés dans les prochaines années.

Les **EEE** agissent comme des prédateurs ou des compétiteurs pour les espèces indigènes, ce qui modifie la composition des écosystèmes et diminue la diversité génétique.



Berce du Caucase

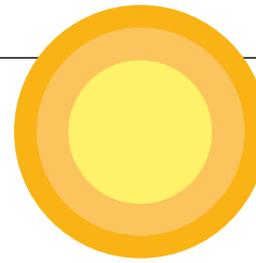


Renouée du Japon



Roseau commun

ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS



La cartographie des **îlots de chaleur urbains (ICU)** et des îlots de fraîcheur urbains du Québec réalisée par l'Institut national de santé publique du Québec révèle la présence d'au moins 19 ICU d'importance sur le territoire de la ville de Lévis (carte 6).

Les principaux ICU sont d'occupation majoritairement industrielle ou commerciale. L'un des plus importants comprend la zone commerciale située à proximité de l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la route du Président-Kennedy. Des ICU sont également présents dans la majorité des parcs industriels de Lévis. Dans les secteurs résidentiels, deux ICU d'importance se

trouvent dans le Vieux-Lévis et dans le secteur de la route Monseigneur-Bourget.

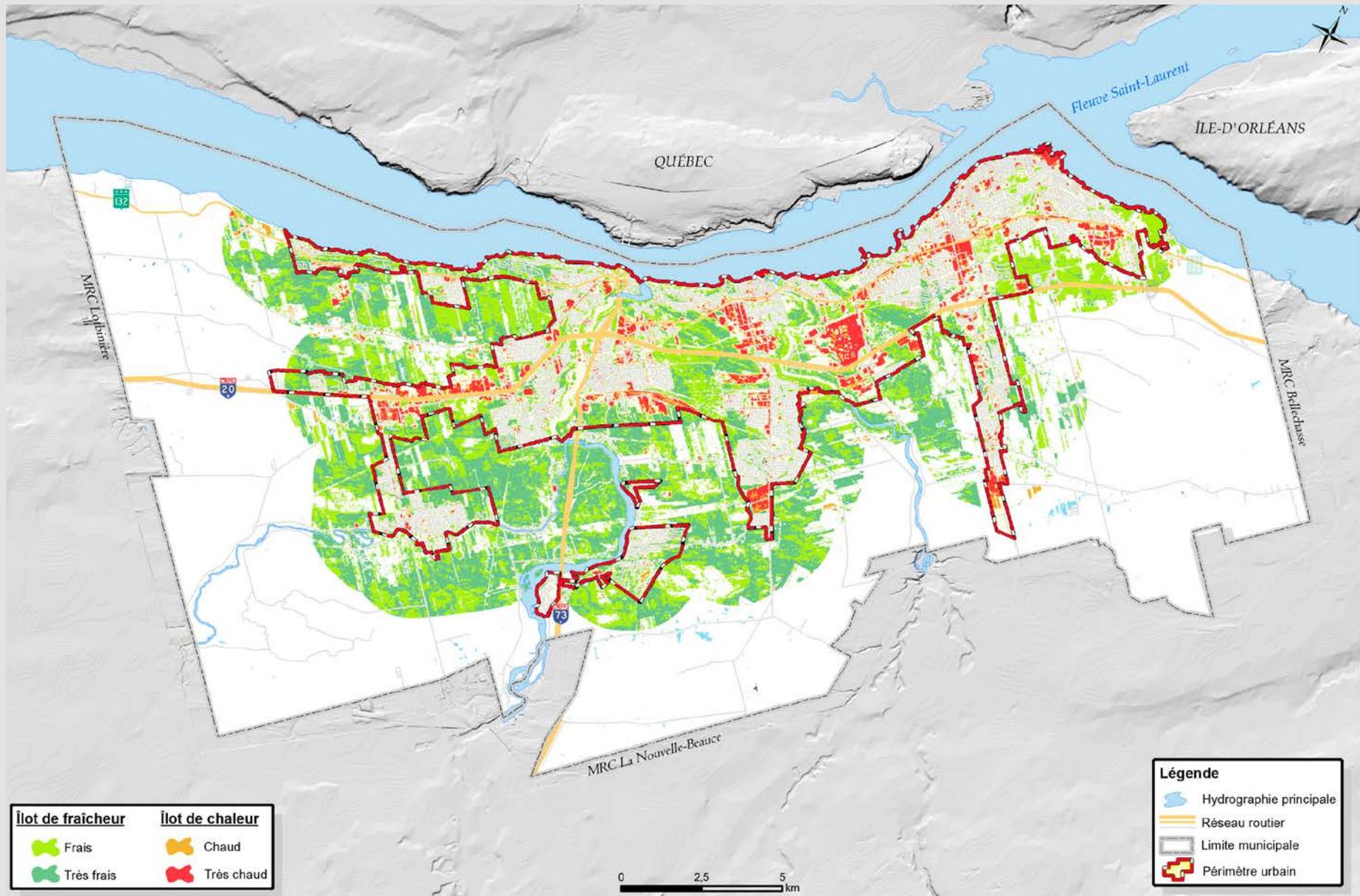
Une cartographie réalisée à partir de l'analyse du couvert arborescent observé sur des images satellitaires de 2015 montre que **l'indice de canopée** est de 35 % à l'intérieur du périmètre urbain de Lévis.

Dans le but de favoriser la création d'îlot de fraîcheur et de prévenir la création d'îlot de chaleur urbains, la Ville plante environ 1 100 arbres par année sur le territoire en priorisant les endroits où il y a présence d'ICU. Actuellement, 75 % des plantations sont effectuées dans l'objectif de remplacer les ormes ou les frênes malades.

Les **ICU** sont le résultat du développement du territoire et plus spécifiquement de la diminution du couvert végétal, de l'imperméabilisation du sol, de l'ajout de surfaces ayant des capacités élevées pour emmagasiner la chaleur, de l'augmentation des GES et de la production de chaleur anthropique.

La lutte contre les ICU permet, entre autres, d'atténuer les effets néfastes des vagues de chaleur.





Carte 6 **Îlots de chaleur et îlots de fraîcheur urbains**

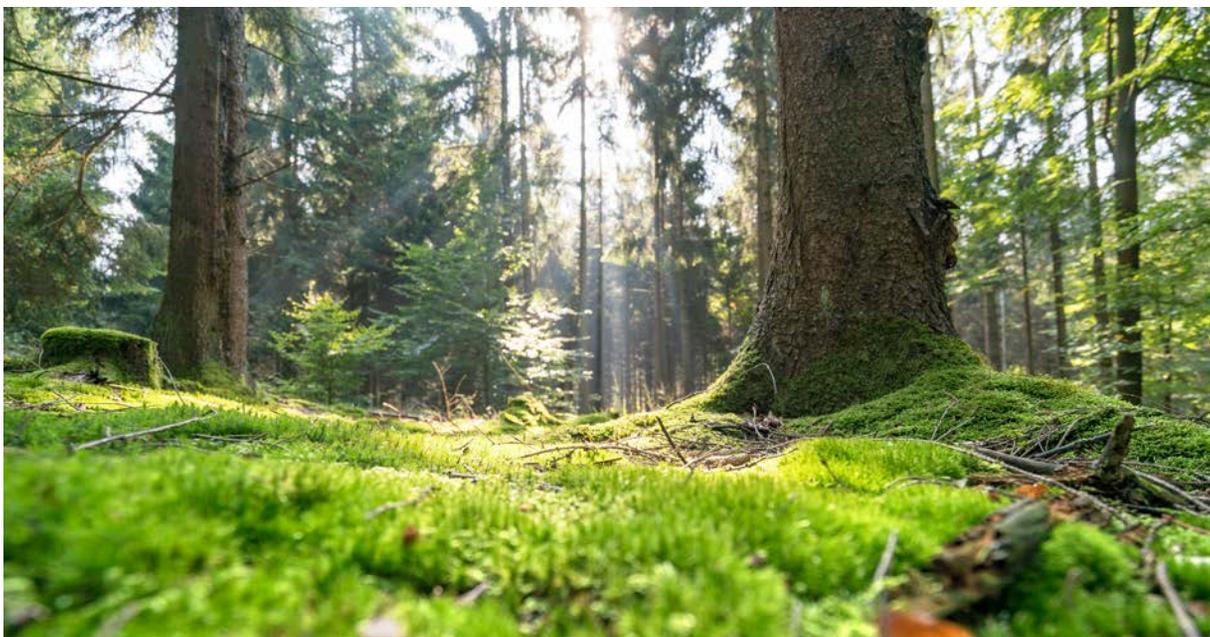
INITIATIVES DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS

Plusieurs espaces naturels d'intérêt font l'objet d'engagements de **conservation** de différentes natures.

Parmi les terrains ayant des statuts légaux, on retrouve des aires protégées en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, des servitudes de non-construction à des fins de conservation et des terrains offerts à titre de don écologique.

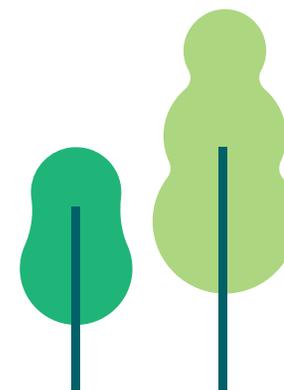
Sur le plan administratif, certains espaces privés et publics font l'objet d'engagements ou d'intentions de conservation. C'est le cas des aires de conservation du **Plan de gestion des milieux naturels de la Ville de Lévis (PGMN)**, qui forment un réseau de corridors écologiques constitués d'une diversité de milieux naturels (milieux humides, boisés, crans rocheux, bandes riveraines bonifiées et friches). Le PGMN est un outil de planification intégré au SAD depuis 2016.

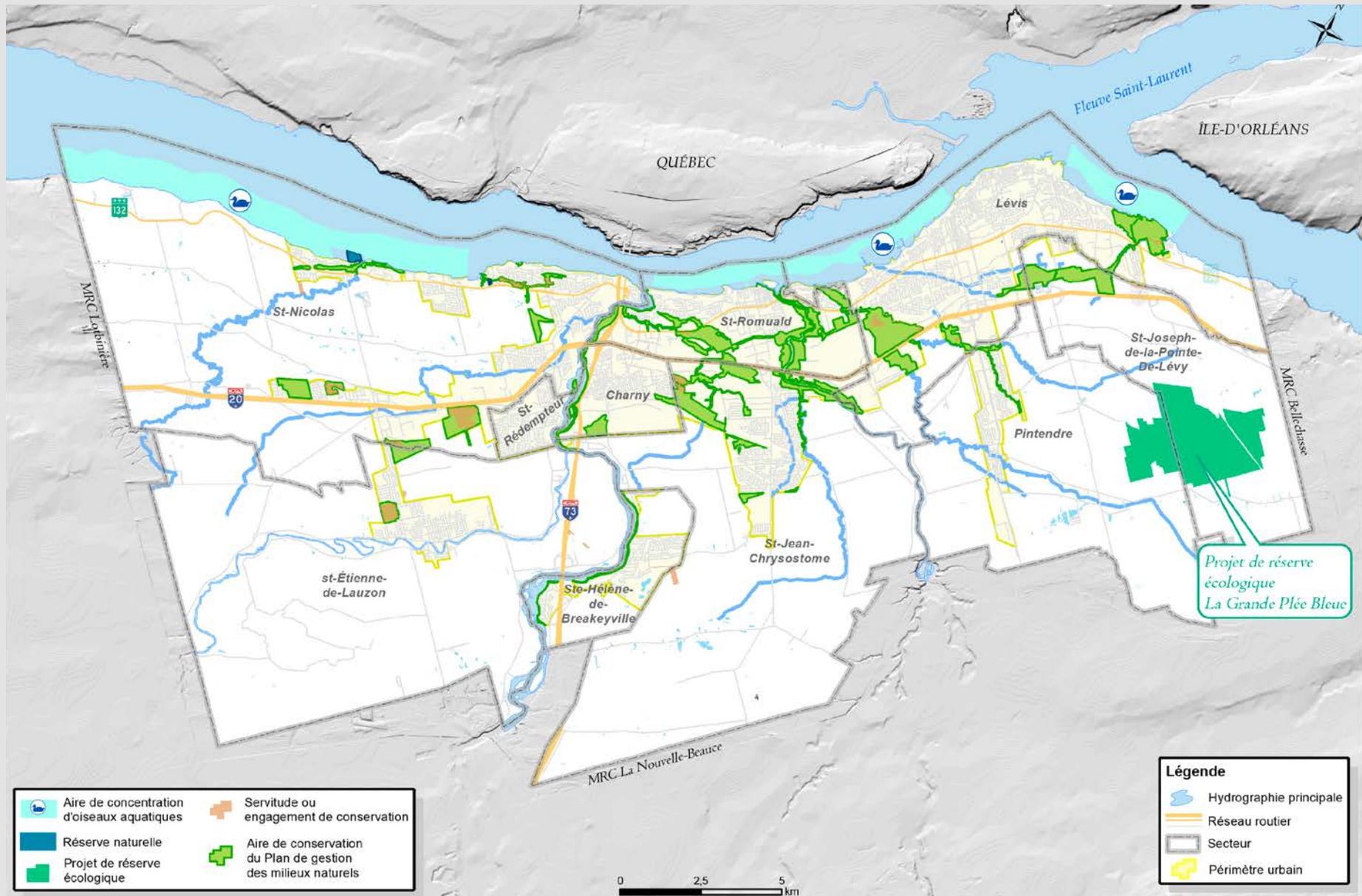
Au total, 7 % du territoire est grevé d'un statut légal de conservation. Cette proportion augmente à 10 % lorsqu'on considère les milieux pour lesquels un engagement ou une intention de conservation sont affirmés.



La **conservation** est définie comme étant l'application de mesures qui permettent de maintenir l'intégrité des milieux naturels et les habitats fauniques et floristiques d'un site. La conservation peut aussi englober la prévention et la correction des dégradations et des perturbations des écosystèmes.

Le **PGMN** est basé sur le principe de connectivité écologique. La démarche consiste à identifier les milieux de grande valeur et à les connecter entre eux par des corridors écologiques. En plus de servir de couloirs de déplacement et de dispersion pour certaines espèces, les corridors écologiques assurent la pérennité des milieux en évitant l'isolement et la fragmentation.





Carte 7 Initiatives de conservation des milieux naturels

AGRICULTURE URBAINE

Les citoyennes et les citoyens de Lévis ont accès à cinq **jardins communautaires** et collectifs pour la pratique de l'agriculture urbaine :

- Jardin de la Sittelle (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) ;
- Jardin de Lauzon (secteur Lévis) ;
- Jardin du parc de l'Anse-Tibbits (secteur Lévis) ;
- Jardin du parc des Fleurs (secteur Pintendre) ;
- Jardin du parc de la Rivière (secteur Charny).

De plus, deux nouveaux jardins seront créés d'ici 2023.

En 2018, la Ville s'est dotée du Cadre de référence pour les jardins communautaires et collectifs afin de favoriser la pratique du jardinage en des lieux spécifiquement organisés et d'établir les possibilités de soutien qu'elle peut offrir pour le bon déroulement et l'entretien des jardins.

La Ville de Lévis a annoncé, en avril 2021, la mise en place d'un cadre réglementaire permettant la garde de poules en milieu urbain afin de permettre aux propriétaires qui le désirent d'installer un poulailler sur leur terrain et d'acquérir des poules.

Les potagers en façade des propriétés privées et les serres (sauf en cour avant) sont autorisés pour la culture de plantes, de fruits ou de légumes en milieu urbain.

Autrement, des ruchers sont installés en rotation dans les grands parcs urbains de la ville. En 2019, les ruches étaient établies au parc de la rivière Etchemin, puis au parc régional de la Pointe-De la Martnière en 2020 et à la Grande plée Bleue en 2021. Cela a pour but de soutenir les populations d'abeilles et, par la même occasion, de sensibiliser la population à la protection des insectes pollinisateurs et à la qualité de l'environnement.

Concernant la pratique de l'agriculture à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, le territoire agricole représente 73 % de la superficie de la ville. Les activités agricoles traditionnelles sont principalement les élevages bovins et équestres ainsi que les cultures fourragères, céréalières et fruitières.

Le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de Lévis affirme l'importance de mettre en valeur le territoire et les activités agricoles. Le développement de l'agrotourisme, l'agriculture de proximité, l'agriculture à temps partiel et le support aux pratiques agricoles en émergence y sont notamment mises de l'avant. Concernant l'agriculture à temps partiel, des projets de règlement qui visent à autoriser la construction de résidences liées à un projet agricole selon certaines conditions, sans pour autant que le revenu principal du demandeur provienne de l'agriculture, sont en cours de processus d'adoption.

L'agriculture urbaine comporte de nombreux avantages environnementaux, sociaux et économiques. Sur le plan environnemental, cette pratique contribue à la réduction des îlots de chaleur, à l'absorption des eaux pluviales, au maintien d'une certaine biodiversité et au recyclage de la matière organique grâce au compostage.

La **commercialisation en circuit court**, souvent associée à l'agriculture urbaine, contribue à diminuer les émissions de gaz à effet de serre associés au transport des produits et à éviter le suremballage puisque les produits sont souvent vendus en vrac.



EAU POTABLE

La majorité des citoyennes et des citoyens de Lévis sont alimentés en eau potable par le réseau d'aqueduc. Trois **usines de production d'eau potable** desservent le territoire. Les usines de Desjardins et de Saint-Romuald prélèvent l'eau du fleuve Saint-Laurent et desservent environ 60 % des foyers de Lévis. L'installation de Charny prélève l'eau de la rivière Chaudière et alimente environ 40 % de la population.

Les 3 500 résidences qui ne sont pas raccordées au réseau d'égout et à l'aqueduc sont dotées d'installations septiques et de puits individuels (alimentés par l'eau souterraine ou de surface).

En 2018, la **consommation résidentielle** moyenne à Lévis était de 227 litres/personne/jour alors que celle du Québec était de 268 litres/personne/jour.

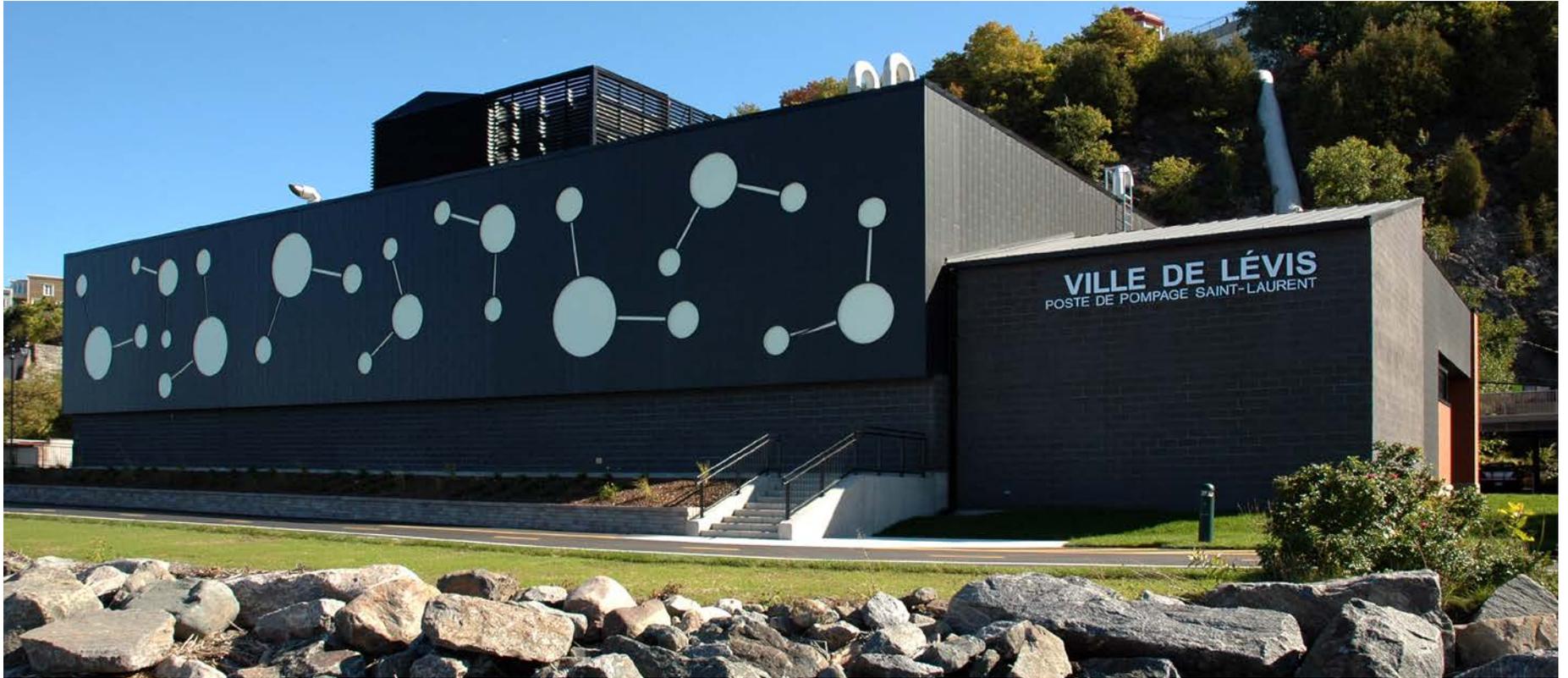
Selon des études réalisées dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissances sur les **eaux souterraines** (PACES) (Talbot, Poulin, Comeau et collab., 2013) quatre aquifères de dépôt de surface potentiels sont présents sur le territoire de Lévis. L'aquifère le plus important est localisé en amont de la rivière Pénin. À cet égard, une étude visant à en évaluer le potentiel est en cours.

Dans l'optique d'assurer une saine gestion des ressources en eau, la Ville met en œuvre la **Stratégie québécoise**

d'économie d'eau potable du gouvernement. De plus, les lieux de traitement sont situés sur le territoire, ou à proximité (carte 8). Elle a entre autres mis sur pied un programme de recherche et de réparation des fuites pour effectuer des travaux correctifs sur l'ensemble du réseau d'aqueduc. L'indice de fuite est le meilleur indicateur de suivi de l'évolution de la performance du réseau. Pour être acceptable, il doit être inférieur à 3,2. En 2019, l'indice de fuite enregistré par la Ville était de 2,6.

La Ville réalise également des inspections annuelles sur les canalisations privées pour repérer les mauvais branchements ou les équipements présentant une défektivité. Le but est de déceler les potentiels déversements d'eaux usées sanitaires ailleurs que dans un réseau d'égout domestique, soit dans un réseau d'égout pluvial, sur le sol, dans un fossé ou dans un cours d'eau. Aussitôt que les problèmes sont décelés, la Ville demande aux propriétaires d'effectuer les correctifs nécessaires afin de remédier à la situation.





GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La Ville de Lévis a la particularité d'avoir l'exclusivité de la collecte et de la gestion des **matières résiduelles**. De plus, les lieux de traitement sont situés sur le territoire, ou à proximité (carte 8).

Instaurée dans les années 1980 et 1990, la collecte des **matières recyclables** s'est déployée à travers le territoire pour finalement être uniformisée à la collecte en bacs roulants en 2006. La collecte des matières organiques a ensuite été implantée en 2011. Ces deux voies de collectes sont offertes au secteur résidentiel et aux industries, commerces et institutions (ICI).

Si l'on considère la quantité de matières détournées de l'enfouissement, Lévis se place parmi les trois villes de plus de 100 000 habitants qui sont les plus performantes de la province en gestion des matières résiduelles. Entre 2010 et 2020, la Ville a généré 21 % moins de déchets. En 2020 uniquement, 47 % des matières générées ont été détournées des lieux d'élimination.

Les **déchets** sont éliminés à l'incinérateur de Lévis et au lieu d'enfouissement technique de Saint-Lambert-de-Lauzon. La collecte se fait chaque semaine en été et toutes les deux semaines en hiver. La quantité de déchets générés était de 380 kg/personne en 2020, alors que la moyenne québécoise était de 697 kg/personne.

Les **matières recyclables** sont dirigées au centre de tri de la Société VIA, à Lévis. La collecte se fait toutes les deux semaines. La quantité de matières recyclables récupérées était de 116 kg/personne en 2020, alors que la moyenne québécoise était de 118 kg/personne.

Les **matières organiques** sont acheminées vers un centre de compostage situé à Saint-Henri-de-Lévis. La collecte se fait chaque semaine en été et toutes les deux semaines en hiver. La quantité de matières organiques récupérées en 2020 était de 115 kg/personne, alors que la moyenne québécoise était de 46,13 kg/personne.



Carte 8 Lieux de gestion des matières résiduelles



Une collecte des **encombrants** est également offerte sur inscription. En 2020, 100 % des encombrants (divans, meubles et autres gros objets) ramassés en bordure de rue ont été valorisés, soit 1 272 tonnes.

Parmi les **autres services de récupération** offerts à la population de Lévis, on retrouve deux écocentres, soit un à Lévis et l'autre à Saint-Lambert-de-Lauzon. On compte aussi 15 points de dépôt pour les arbres de Noël, 13 points de dépôt pour les surplus de matières recyclables et 19 points de dépôt pour les piles.

Selon l'étude de caractérisation réalisée en 2018 à l'incinérateur de la Ville, il reste encore environ 75 % de matières valorisables parmi les déchets, c'est-à-dire des matières qui pourraient être recyclées, compostées, réutilisées, ou dont des alternatives «zéro déchet» sont possibles. La répartition de ces matières est détaillée dans la figure 1.

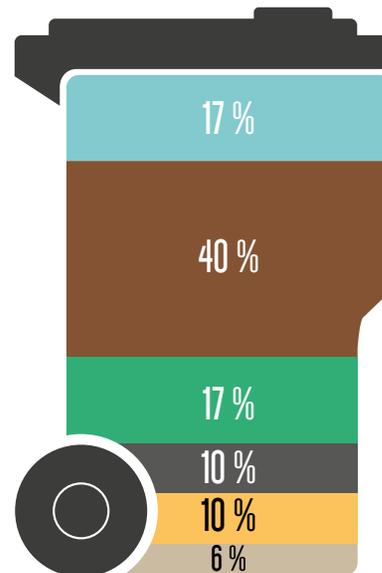
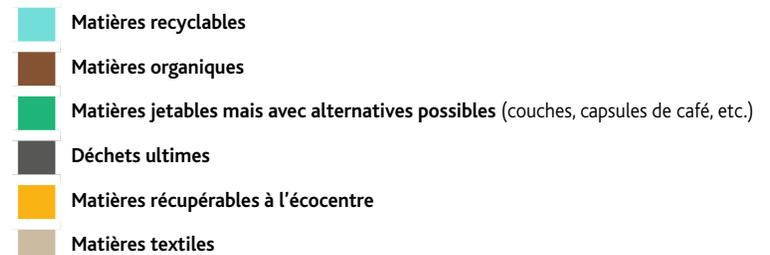


Figure 1 **Contenu type du bac à déchets résidentiel à Lévis**





GAZ À EFFET DE SERRE

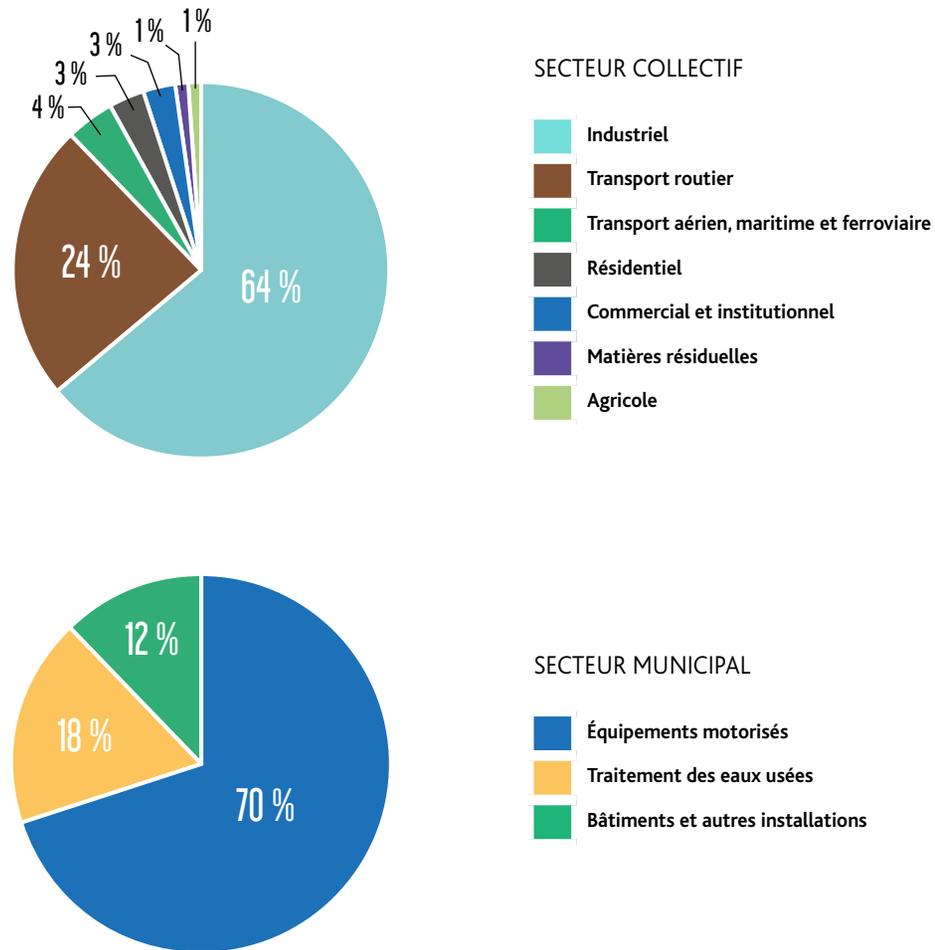
La Ville de Lévis a réalisé un **inventaire des gaz à effet de serre (GES)** en 2013, basé sur les données de 2009. Cet inventaire présente les émissions de GES provenant des activités corporatives (secteur municipal) et renseigne également sur les émissions provenant de certaines activités relevant de la collectivité qui se déroulent dans la municipalité (secteur collectif).

Après avoir effectué l'inventaire des GES, la Ville de Lévis a élaboré un plan de réduction des GES et a mis en œuvre des actions concrètes permettant de diminuer ses émissions de GES. Parmi celles-ci, elle a converti à l'électricité et au gaz naturel plusieurs de ses bâtiments qui utilisaient du mazout ou du propane. Une stratégie de réduction de l'utilisation de carburant pour le fonctionnement des équipements motorisés est également déployée et des bornes électriques ont été installées dans les stationnements d'immeubles publics ou commerciaux afin de favoriser l'électrification des transports sur le territoire.

Le **plan de réduction des GES (2013-2021)** est en cours d'actualisation afin que soient déterminées et mises en œuvre de nouvelles actions visant à poursuivre la diminution des émissions de **GES**.

Un **plan d'adaptation aux changements climatiques** sera également adopté par la Ville en 2022. Ce dernier vise à augmenter la résilience des communautés face aux aléas du climat actuel et futur.

Figure 2 Répartition des émissions de GES du secteur collectif et du secteur municipal



GAZ À EFFET DE SERRE GÉNÉRÉS PAR LE TRANSPORT

Le secteur du transport routier représente 24 % des émissions de GES du secteur collectif à Lévis (figure 2).

L'**automobile** est le mode de déplacement quotidien le plus important sur le territoire. Le nombre de véhicules par ménage est de 1,65, ce qui constitue une augmentation de 15 % entre 2011 et 2017 (Ministère des Transports du Québec et collab., 2019).

Le réseau cyclable lévisien compte 323 km de pistes cyclables. Selon l'enquête origine-destination de 2017, les **déplacements utilitaires** et récréatifs réalisés à pied ont augmenté de 19,5 % et ceux à vélo, de 53 % depuis 2011 (Ministère des Transports du Québec et collab., 2019).

Les services de **transport en commun** et de transport adapté sont assurés par la Société de transport de Lévis. Selon le rapport d'activité 2016-2019 (STLévis, 2019), le nombre moyen de déplacements quotidiens est de 16 000

en semaine et 1 255 heures de services ont été ajoutées entre 2016 et 2019. De 2017 à 2018, le réseau a été bonifié de 3,25 km de voies réservées. La flotte de véhicules compte 12 autobus hybrides (2019).

Les parcours d'autobus « Lévisiens » assurent la connexion entre plusieurs pôles commerciaux, d'enseignement, de services et résidentiels, et assurent le service vers la rive nord, notamment en direction de l'Université Laval.

En ce qui a trait aux **autres options de transport**, on retrouve deux stations d'autopartage (Communauto Québec, 2021) et des plateformes de covoiturage sont offertes par certains partenaires et employeurs du territoire.

Le réseau de **bornes de recharge** publiques compte une trentaine de bornes à Lévis (Circuit électrique, 2021). Cela exclut les réseaux privés, comme les bornes réservées aux véhicules de marque Tesla.

Un nouveau **plan directeur du réseau cyclable** est en cours d'élaboration. Il établira des orientations et des stratégies pour doter la ville d'un réseau cyclable sécuritaire, fonctionnel et convivial tout en offrant une expérience paysagère unique.



QUALITÉ DE L'AIR

La qualité de l'air à Lévis est mesurée à partir d'une station située au stade Georges-Maranda. Cette station, gérée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, fait partie du Réseau de surveillance de la qualité de l'air du Québec.

La station permet entre autres de mesurer en continu les principaux contaminants gazeux, comme le dioxyde de soufre (SO_2), le dioxyde d'azote (NO_2) et le monoxyde de carbone (CO), qui sont majoritairement émis par les industries et le transport. On y mesure également l'ozone (O_3) et les particules fines (moins de $2,5 \mu\text{m}$), des facteurs déterminants dans la qualité de l'air. En effet, **l'indice de qualité de l'air** qui est utilisé par le MELCC est basé sur les mesures d'ozone dans l'air puisqu'il est l'un des principaux composants du smog, en plus des particules fines.

Aucune journée de smog n'a été répertoriée en Chaudière-Appalaches dans les cinq dernières années (MELCC, 2021 [1]). À Lévis, la qualité de l'air est considérée comme bonne ou acceptable plus de 98 % du temps, et ce, depuis l'installation de la station, en 2016.

Afin de contribuer à diminuer les impacts de ses activités sur la qualité de l'air, la Ville a installé, en 2015, un système ultramoderne de mesure en continu des émissions atmosphériques à l'incinérateur. Ce système à la fine pointe de la technologie permet de procéder aux ajustements nécessaires afin de limiter autant que possible les émissions de contaminants à la cheminée.



NUISANCES ET CONTAMINANTS

Certaines activités sont susceptibles d'affecter la qualité de vie et de l'environnement. Le SAD de la Ville de Lévis identifie des **sources potentielles de contaminants** et de nuisances environnementales présentes sur le territoire ou ses environs :

- Incinérateur ;
- Usine d'équarrissage du secteur Charny ;
- Dépôts à neige usée ;
- Gare de triage ;
- Raffinerie ;
- Stations de traitement des eaux usées ;
- Postes de transformation d'électricité ;
- Oléoduc et gazoduc ;
- Gravières, sablières et carrières ;
- Site de compostage industriel ;
- Lieu d'enfouissement technique ;
- Voies routières à fort débit de circulation (ex. autoroutes).

Sans être spécifiquement mentionnés au SAD, d'autres facteurs peuvent potentiellement créer des nuisances sur le territoire, comme certaines activités industrielles et commerciales ou la circulation routière sur les artères principales.

En ce qui concerne les **nuisances sonores**, 9 % des plaintes de bruit reçues à la Ville concernent des industries ou des commerces. La majorité des autres plaintes de bruit sont ce qu'on appelle des « plaintes de voisinage », associées à des comportements bruyants (télévision, musique, chicane de voisins, travaux extérieurs, animaux, etc.).

La gestion du territoire est primordiale et la collaboration avec les acteurs du territoire est indispensable pour maintenir la qualité de vie et de l'environnement. Afin d'encadrer la gestion des nuisances environnementales, plusieurs **comités de vigilance** sont en action, comme ceux de l'incinérateur, du lieu d'enfouissement technique, du site de compostage, de la raffinerie et de l'usine d'équarrissage. Ils sont généralement composés de citoyennes et de citoyens, de membres du conseil municipal, d'organismes et de personnes représentant l'entreprise ou l'installation. On y aborde des sujets comme les risques et les nuisances potentiels inhérents à la présence de ces installations sur la population et l'environnement, dans le but de collaborer à la recherche de solutions.

Selon la *Loi sur la qualité de l'environnement*, un **contaminant** est défini comme étant une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l'un ou l'autre susceptible d'altérer de quelque manière la qualité de l'environnement.

Le bruit, les odeurs, les poussières ou la lumière sont des exemples de **nuisances** lorsqu'elles engendrent un impact négatif ou un inconfort pour l'humain.



INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION EN ENVIRONNEMENT

La Ville de Lévis contribue à l'éducation et à la formation de la collectivité, dont celles des jeunes d'âge scolaire, en matière d'environnement. Avec l'aide de ses nombreux partenaires, elle encourage la population à « écoagir » en adoptant des comportements qui favorisent le développement durable et la protection de l'environnement.

Voici quelques programmes, activités et outils de communication déployés dans les dernières années, dont plusieurs en partenariat avec des organismes à mission environnementale :

- La Ville est un partenaire majeur du projet de **Bourse du carbone Scol'ERE** de la Coop FA depuis 2010. Il s'agit de la première solution de compensation des émissions de GES en éducation qui permet d'offrir des activités éducatives sur les changements climatiques dans les écoles primaires de Lévis et de partout au Québec.
- Depuis 2018, des programmes éducatifs sur **l'utilisation responsable de l'eau potable** sont offerts gratuitement par la Ville aux écoles primaires de Lévis par l'organisme Québec'ERE.
- La campagne *#pasdanslatoilette*, lancée en 2020, sensibilise la population à ne pas mettre des **déchets dans les toilettes** afin de protéger l'environnement et d'optimiser le traitement des eaux usées.
- En 2016, la Ville a lancé une campagne d'information et de **sensibilisation sur le bon voisinage concernant les nuisances sonores** ayant pour thème *Cet été, tout le monde s'entend*. Ce slogan à double signification évoque le respect et la tolérance, de même que la bonne entente.
- Chaque année, la Ville conçoit des outils de sensibilisation afin de maintenir sa performance en **gestion des matières résiduelles**. Des campagnes sur l'herbicyclage et sur les matières recyclables et compostables, la mise en ligne d'un guide du tri ainsi que des conférences sur le thème du zéro déchet font partie des outils déployés dans les dernières années.
- Le programme éducatif **J'éco-agis à l'école**, portant sur la réduction, le réemploi, la récupération, la valorisation et l'élimination (3R-VE) des matières résiduelles a été élaboré par la Ville et offert aux écoles durant plusieurs années.
- Depuis 2019, le programme **Virage Zéro déchet** offre à des foyers un accompagnement personnalisé pendant un an pour les aider à tendre vers le zéro déchet. Confiée à l'organisme Le Filon, cette initiative comprend une série d'ateliers et d'activités visant à aider les participantes et les participants à changer certaines habitudes de consommation pour réduire les emballages, éviter le gaspillage et limiter le recours aux objets à usage unique.
- À la population et aux écoles, la Ville offre des **Parcours verts** en partenariat avec la Coop FA. Ces parcours ont pour but d'encourager l'usage du transport en commun tout en nous apprenant à diminuer notre impact environnemental en triant mieux nos matières résiduelles.





ÇADRE DE RÉFÉRENCE

L'objectif du cadre de référence est de doter la Ville et ses parties prenantes d'une vision commune pour la Politique environnementale. Il inclut les fondements et les composantes qui ont été considérés et qui ont permis d'encadrer les activités, les discussions et les consultations de la démarche d'élaboration de la Politique.

Le cadre de référence a été inspiré par les activités de consultation réalisées auprès des citoyennes et des citoyens de Lévis ainsi que des **partenaires**, desquelles se sont dégagées des recommandations quant aux priorités environnementales et aux facteurs de succès à considérer pour la démarche.



FINALITÉ DE LA POLITIQUE

La finalité de la Politique environnementale est de «**favoriser la qualité de l'environnement pour assurer une qualité de vie qui répond aux besoins de l'ensemble de la population présente et future**».

BUT DE LA POLITIQUE

La Politique vise à établir les orientations prioritaires de la Ville sur le plan de l'environnement dans une optique d'harmonisation et de cohérence de ses actions.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Être proactif pour préserver, protéger et améliorer la qualité de l'environnement;
- Réduire les impacts environnementaux et s'adapter aux effets des changements climatiques;
- Mettre les priorités et les besoins environnementaux de la population au cœur des actions de la Ville;
- Renforcer les pratiques respectueuses de l'environnement dans les diverses directions municipales;
- Prendre en compte les impacts environnementaux sur la qualité de vie des citoyennes et des citoyens;
- Structurer les actions accomplies par la Ville, en collaboration et en complémentarité avec celles de ses partenaires.



CHAMPS D'INTERVENTION

Les champs d'intervention précisent les **services, les actions et les pouvoirs** d'une Ville pour agir sur l'amélioration des différentes composantes de la qualité de l'environnement. Ainsi, il est essentiel de définir les moyens, les capacités et les limites des compétences municipales afin que la Politique intervienne où elle a le pouvoir d'intervenir. Ainsi, tout au long de la démarche d'élaboration, l'ensemble des intervenants considèrent les champs d'intervention de la Ville qui influencent la qualité de l'environnement, comme :

- La production et la fourniture d'eau potable;
- Le traitement des eaux usées;
- La foresterie urbaine;
- La gestion des matières résiduelles;
- L'aménagement et le prolongement des rues et des nouveaux quartiers;
- La création et l'aménagement de parcs;
- La planification et le développement de parcs industriels;
- La planification des grandes affectations et des usages sur le territoire, y compris la zone agricole permanente.

COMPOSANTES DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

La qualité de l'environnement se définit par plusieurs composantes qui sont en relations dynamiques les unes avec les autres dans un milieu. Ces différentes composantes de l'environnement devraient se retrouver transversalement, en totalité ou en partie, dans l'ensemble des engagements de la Politique.

EAU

L'eau de surface, l'eau souterraine, les eaux pluviales et usées.

AIR

La qualité de l'air ambiant.

SOLS

L'utilisation et la gestion des sols.

BIODIVERSITÉ

L'ensemble des espèces vivantes, floristiques et fauniques, et des écosystèmes ainsi que les processus écologiques dont ils font partie.

NUISANCES

Tout élément qui dégrade l'environnement et qui engendre un impact sur la santé ou un inconfort pour l'humain comme le bruit, les odeurs, les poussières, la pollution lumineuse, etc.

GAZ À EFFET DE SERRE

Les gaz qui sont à l'origine du réchauffement climatique qui sont émis par l'activité humaine, les principaux étant le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄).

THÉMATIQUES

La Politique environnementale s'articule autour de **huit thématiques** qui visent chacune un idéal à atteindre pour agir positivement sur les différentes composantes de l'environnement et pour améliorer la qualité de l'environnement.

- 1 **Collectivité sensibilisée, mobilisée et engagée**
- 2 **Milieus naturels en santé**
- 3 **Zéro déchet**
- 4 **Lutte et adaptation aux changements climatiques**
- 5 **Eau pour toujours**
- 6 **Qualité du milieu de vie**
- 7 **Consommation responsable**
- 8 **Gouvernance**

PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs fournissent une pierre d'assise commune et servent de référence pour guider les décisions et les choix qui seront effectués à différentes étapes de l'élaboration de la Politique environnementale.

PRÉVENTION

Favoriser la mise en place d'actions permettant la prévention, l'atténuation et la correction à la source d'impacts environnementaux connus ou potentiels.

PROTECTION

Favoriser la mise en place d'actions pour éviter de générer des impacts sur la qualité de l'environnement.

MOBILISATION

Favoriser la mobilisation de l'ensemble de la **collectivité** autour de la question environnementale et pour sa participation à la mise en œuvre de la Politique.

INNOVATION

Favoriser l'émergence de pratiques innovantes qui permettent d'assurer la qualité de l'environnement en restant à l'affût des possibilités et en mettant de l'avant l'amélioration continue des pratiques municipales.

ÉQUITÉ ET INCLUSION

Favoriser un développement qui prend en compte les impacts environnementaux sur les citoyennes et les citoyens en tenant compte de leur situation économique, sociale et personnelle, et dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle. Une attention particulière est portée aux personnes en situation de vulnérabilité ou ayant des particularités.

RECONNAISSANCE DES SPÉCIFICITÉS LOCALES

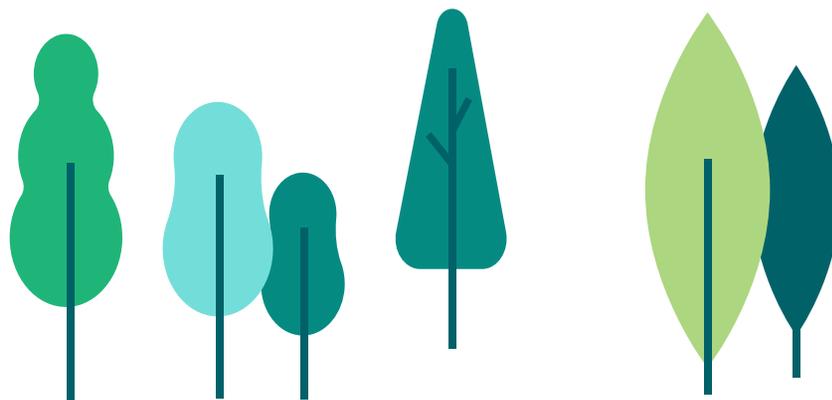
Tenir compte des spécificités du territoire de la ville dans le respect des intérêts collectifs.

RÔLES DE LA VILLE

Intervenir comme **leader** en prônant une vision concertée des priorités environnementales pour influencer, guider et inspirer ses services municipaux, ses partenaires ainsi que les Lévisiennes et Lévisiens, tout en cherchant une amélioration continue.

Intervenir comme **partenaire** en participant, avec d'autres, à la mise en œuvre d'actions ou de mesures qui ne relèvent pas exclusivement de ses compétences et qui visent la recherche de solutions à des enjeux environnementaux vécus par des citoyennes et des citoyens.

Intervenir comme **facilitatrice** en soutenant l'intervention d'organismes ou de regroupements de citoyennes et de citoyens qui s'engagent dans la protection de l'environnement ainsi que dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques.





DÉMARCHE DE CONSULTATION ET D'ÉLABORATION

La Politique environnementale a été élaborée à partir de la consultation de la communauté, des partenaires et des membres de l'organisation municipale et grâce à leur mobilisation. Les parties prenantes ont été mises à contribution en fonction de leur expertise et de leur intérêt afin d'élaborer une politique qui prend en considération leurs suggestions et leurs préoccupations ainsi que les enjeux environnementaux prioritaires.

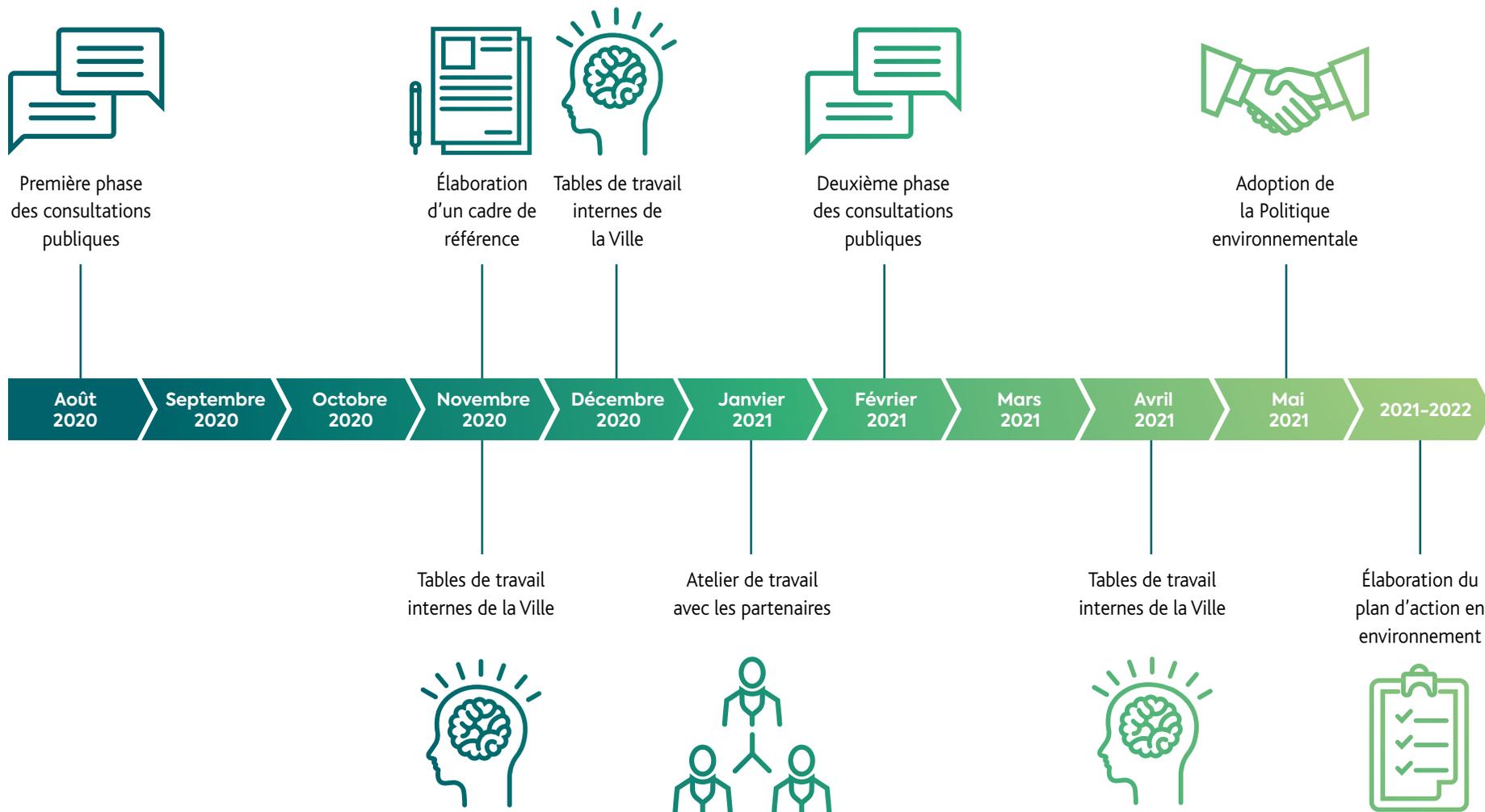
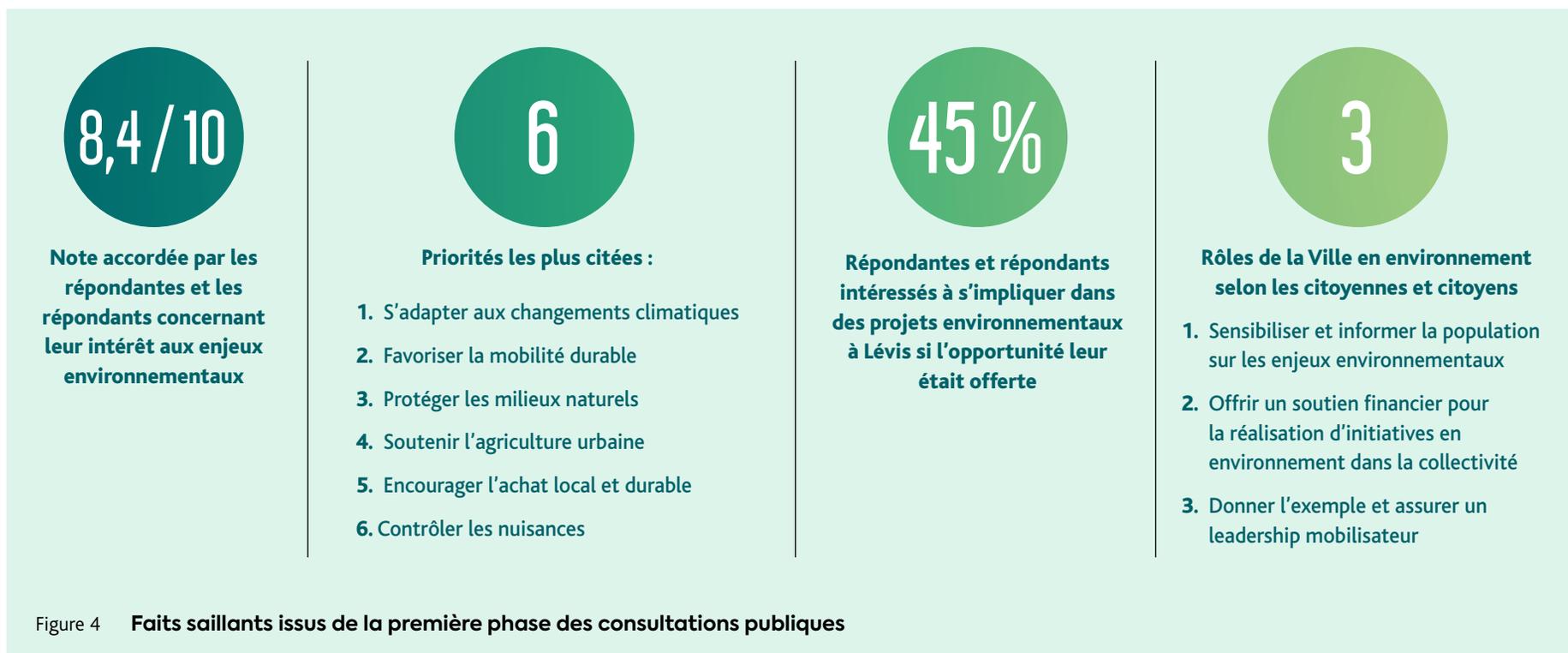


Figure 3 Démarche de consultation et d'élaboration de la Politique environnementale

L'élaboration de la Politique s'est amorcée en juillet 2020 avec la première phase des **consultations publiques** auprès de la population et des partenaires. Un sondage en ligne et des entretiens individuels ont permis de connaître l'intérêt des Lévisiennes et des Lévisiens à l'égard de la question environnementale et de révéler les enjeux prioritaires à ce chapitre.

Les **faits saillants** font référence aux principaux éléments dégagés ou plus fréquemment soulevés lors des consultations.



En parallèle, quatre **tables de travail internes** composées de membres des différentes directions de la Ville ont travaillé sur les priorités environnementales et sur les aspects réglementaires et opérationnels à considérer pour la Politique. Elles ont abordé les sujets suivants :

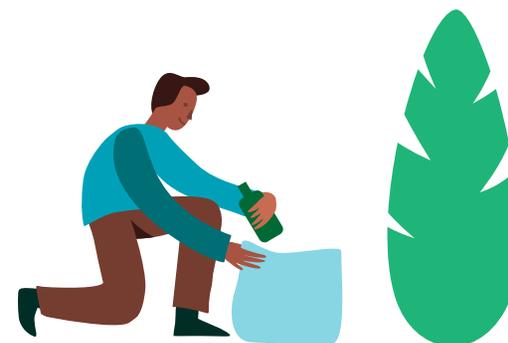
Table 1 : La protection et la mise en valeur des milieux naturels et le verdissement ;

Table 2 : L'agriculture urbaine, l'achat local et durable et la gestion des matières résiduelles ;

Table 3 : Les gaz à effet de serre liés aux transports ;

Table 4 : Les nuisances et les contaminants.

Les travaux de ces tables ont mené à l'établissement d'engagements préliminaires pour les différents enjeux environnementaux.



En janvier 2021, un **atelier de travail avec les partenaires** a été tenu afin de valider, de bonifier et d'approfondir les engagements proposés par les tables de travail. Cet atelier a également permis d'envisager des collaborations avec différentes organisations pour la mise en œuvre de la Politique. Les organisations ayant délégué une ou un représentant à cet atelier de travail sont présentées en annexe.

En février et mars 2021, la **deuxième phase des consultations publiques** a été réalisée de façon virtuelle.

Une page consacrée à ce sujet, accessible sur le site de la Ville, et une plateforme consultative ont été mises en ligne afin d'informer la population sur l'avancement du projet de Politique environnementale, de présenter un portrait environnemental sous forme de fiches-portraits thématiques et de dévoiler les grands engagements préliminaires de la Politique. Les citoyennes et les citoyens ont alors eu l'occasion de donner leur opinion sur les propositions d'engagements et de partager des idées de projets qui les inspirent afin d'améliorer la qualité de l'environnement à Lévis.

Le [rapport de consultation de la Politique environnementale](#) présente l'ensemble des résultats des activités de consultation.



Figure 5 Principaux commentaires et idées recueillis lors de la deuxième phase des consultations publiques

A photograph of a man and a young boy in a park. The man, on the left, is wearing a red and blue plaid shirt and is smiling as he looks down at the boy. The boy, on the right, is wearing a striped shirt and is looking up at the man with a smile. They are both holding a small, thin tree sapling with green leaves. The background is a blurred park with trees and grass. The word "ENGAGEMENTS" is written in large, bold, yellow capital letters across the middle of the image.

ENGAGEMENTS

Les engagements ont été élaborés à partir des grandes thématiques de la Politique desquelles découlent **huit idéaux environnementaux à atteindre**.

- 1 Faire participer la **collectivité** pour qu'elle contribue à l'amélioration de la qualité de l'environnement.
- 2 Protéger, conserver et limiter la perte de **milieux naturels**.
- 3 Tendre vers une communauté **zéro déchet**.
- 4 Tendre vers la **carbonneutralité** et le développement d'une ville adaptée aux changements climatiques.
- 5 Assurer l'accès à l'eau potable pour toujours.
- 6 Améliorer la qualité du milieu de vie en diminuant les **nuisances** et les **contaminants**.
- 7 Consommer de façon responsable.
- 8 Mettre au centre des décisions municipales la préservation et la protection de la qualité de l'environnement.

Les engagements de la Politique visent à ce que la Ville améliore la qualité de l'environnement par l'atteinte de ces idéaux pour qu'elle devienne une référence québécoise à cet égard.

Les **engagements** contribuent à atteindre un ou plusieurs buts qui sont associés aux thématiques de la Politique environnementale.

Les **stratégies** sont les interventions qui seront déployées au sein de l'organisation et en partenariat avec les acteurs du milieu afin de se diriger vers les idéaux à atteindre.

Les **pistes à explorer** sont, quant à elles, des exemples d'actions que la Ville pourrait réaliser pour concrétiser les stratégies et remplir les engagements de la Politique environnementale. Ce sont des idées issues des consultations auprès des parties prenantes internes et externes. Leur faisabilité, leur pertinence et leur impact sur l'amélioration de la qualité de l'environnement seront évalués et certaines d'entre elles pourraient faire partie du plan d'action de la Politique environnementale.



1

ENGAGEMENT

MOBILISER ET FAIRE PARTICIPER L'ENSEMBLE DE LA COLLECTIVITÉ À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT



STRATÉGIES

- 1.1 Mobiliser, soutenir et développer des **partenariats** avec les organisations concernées sur le territoire de Lévis pour qu'elles participent à la mise en œuvre du plan d'action en environnement.
- 1.2 **Informé, sonder et consulter** de façon régulière les citoyennes et les citoyens sur les services offerts et sur les actions réalisées par la Ville en environnement.
- 1.3 Offrir des **incitatifs financiers** pour encourager l'adoption de pratiques ou de comportements respectueux de l'environnement.
- 1.4 Concevoir des **outils de sensibilisation et d'information** en environnement qui sont adaptés à l'ensemble de la collectivité.
- 1.5 Poursuivre et bonifier la mise en place des **programmes éducatifs** en environnement en milieu scolaire.

PISTES À EXPLORER

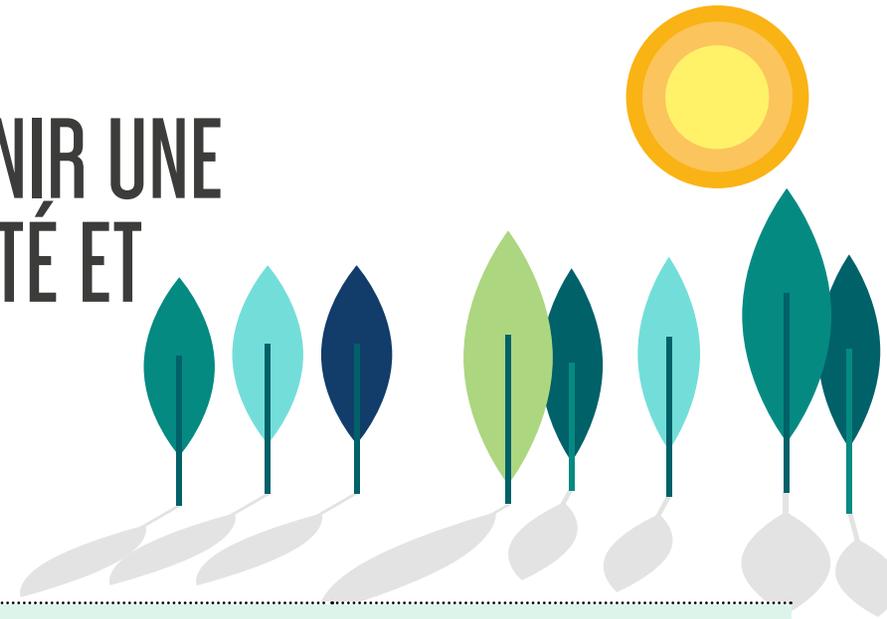
Ces suggestions formulées lors de la démarche de consultation seront analysées et priorisées pour l'élaboration du plan d'action en environnement.

- Mettre en place un fonds vert pour le financement de projets en environnement dans la collectivité.
- Adopter une politique de reconnaissance des organismes environnementaux.
- Concevoir des outils de sensibilisation avec les organismes locaux afin qu'ils soient adaptés à tous les groupes de population.
- Favoriser la création d'organismes de quartier à mission environnementale.

2

ENGAGEMENT

VERDIR LA VILLE, MAINTENIR UNE FORÊT URBAINE DE QUALITÉ ET BONIFIER LA CANOPEE



STRATÉGIES

- 2.1 Planter des arbres et végétaliser les **espaces publics** en priorisant les secteurs où l'indice de canopée est faible ou dans les îlots de chaleur urbains.
- 2.2 Identifier les **arbres et les boisés urbains à préserver**, en s'assurant d'en conserver dans tous les secteurs de la ville.
- 2.3 Intégrer des milieux naturels, des arbres et des espaces verts aux nouveaux **projets de développement**.
- 2.4 Déployer des mesures afin d'augmenter le nombre d'arbres sur les **propriétés privées**.

PISTES À EXPLORER

Ces suggestions formulées lors de la démarche de consultation seront analysées et priorisées pour l'élaboration du plan d'action en environnement.

- Calculer l'indice de canopée pour chaque secteur de la ville et établir un plan d'action pour l'augmenter.
- Élaborer, adopter et mettre en œuvre un plan d'action de foresterie urbaine.
- Guider les propriétaires pour choisir les essences d'arbres à privilégier et l'emplacement optimal pour les plantations sur les terrains privés.
- Compléter l'inventaire et la caractérisation des arbres matures et des boisés urbains.
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action concernant la lutte contre l'épidémie de l'agrile du frêne et contre la maladie hollandaise de l'orme.

3

ENGAGEMENT

PLANIFIER ET CONSTRUIRE UNE VILLE RÉSILIENTE ET ADAPTÉE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



STRATÉGIES

- 3.1 Identifier les possibilités, les risques et les vulnérabilités présents ou potentiels associés aux changements climatiques et prioriser les actions afin d'accroître la **résilience de la ville**.
- 3.2 Appliquer des mesures d'atténuation sur les bâtiments, les revêtements de sol et dans l'aménagement des rues et des stationnements afin de prévenir ou de corriger les **îlots de chaleur urbains**.
- 3.3 Améliorer **l'efficacité énergétique** des bâtiments et encourager la construction ou la rénovation de bâtiments durables sur le territoire de la ville.

PISTES À EXPLORER

Ces suggestions formulées lors de la démarche de consultation seront analysées et priorisées pour l'élaboration du plan d'action en environnement.

- Offrir des incitatifs financiers pour des produits et des technologies qui permettent l'économie d'énergie.
- Expérimenter et documenter l'utilisation de pavés perméables.
- Réaliser un projet pilote d'infiltration des eaux pluviales.
- Intégrer l'espace de mobilité des cours d'eau dans l'aménagement du territoire.

Un plan d'adaptation aux changements climatiques sera adopté en 2022.

4

ENGAGEMENT TENDRE VERS UNE COMMUNAUTÉ ZÉRO DÉCHET



STRATÉGIES

- 4.1 Se doter d'outils de planification ambitieux et ajuster les services et la réglementation afin d'**améliorer la performance globale** en gestion des matières résiduelles.
- 4.2 Offrir des services et des mesures incitatives afin de **faire participer l'ensemble de la collectivité** à la réduction des déchets.
- 4.3 Mettre en place et appuyer les initiatives de **réduction à la source, de réutilisation, de recyclage, de compostage et de valorisation**.
- 4.4 Améliorer **les pratiques organisationnelles** afin d'être un exemple à suivre pour la collectivité.

PISTES À EXPLORER

Ces suggestions formulées lors de la démarche de consultation seront analysées et priorisées pour l'élaboration du plan d'action en environnement.

- Faciliter le compostage pour les édifices à logements et les industries, commerces et institutions (ICI).
- Interdire certains plastiques à usage unique.
- Mettre en place de nouveaux incitatifs financiers pour l'achat de produits de soins personnels.
- Évaluer les moyens réglementaires à mettre en place pour réduire la quantité de matières résiduelles éliminées.
- Collaborer avec les organisateurs d'événements publics afin de viser le zéro déchet.
- Offrir les équipements de tri et la collecte à trois voies dans les bâtiments et les espaces publics.

Un nouveau plan de gestion des matières résiduelles avant-gardiste sera adopté en 2021.

5

ENGAGEMENT

ACCROÎTRE LA SUPERFICIE DES AIRES DE CONSERVATION ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ



STRATÉGIES

5.1 Intégrer le principe de conservation par des **corridors écologiques** sur l'ensemble du territoire.

5.2 Attribuer des **statuts de conservation** aux milieux naturels d'intérêt écologique.

5.3 Lutter contre les **espèces exotiques envahissantes** dans les milieux naturels d'intérêt écologique et mettre en place des mesures pour limiter leur propagation.

5.4 Identifier les milieux naturels qui ont une valeur identitaire pour le **paysage** et pour l'environnement afin de mettre en œuvre les moyens appropriés pour les préserver.

5.5 **Diversifier** les essences d'arbres et les espèces de végétaux utilisées dans les plantations et privilégier les espèces indigènes et adaptées.

PISTES À EXPLORER

Ces suggestions formulées lors de la démarche de consultation seront analysées et priorisées pour l'élaboration du plan d'action en environnement.

- Achever le Plan de gestion des milieux naturels par l'identification de corridors écologiques sur le territoire agroforestier.
- Créer des réserves naturelles et des servitudes de conservation, et réaliser des initiatives de conservation volontaire en partenariat avec les organismes.
- Réaliser des travaux d'éradication ou de contrôle des plantes exotiques envahissantes dans les parcs récréo-écologiques.
- Aménager des structures pour les pollinisateurs.
- Créer un répertoire des sites naturels d'intérêt à Lévis.
- Implanter des nichoirs pour les espèces en voie de disparition.

6

ENGAGEMENT PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES



STRATÉGIES

- 6.1 Améliorer la qualité de l'eau et l'état des **bandes riveraines** des principaux cours d'eau.
- 6.2 Intégrer les milieux humides et hydriques d'intérêt pour la **conservation** dans les outils de planification de la Ville afin d'en assurer la protection.
- 6.3 **Créer et restaurer** des milieux humides et hydriques afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif provincial de zéro perte nette.
- 6.4 Approfondir les **connaissances** sur les milieux humides et hydriques du territoire, y compris les eaux souterraines.
- 6.5 Analyser et mettre à l'essai des pratiques de **gestion optimales des eaux pluviales**.

PISTES À EXPLORER

Ces suggestions formulées lors de la démarche de consultation seront analysées et priorisées pour l'élaboration du plan d'action en environnement.

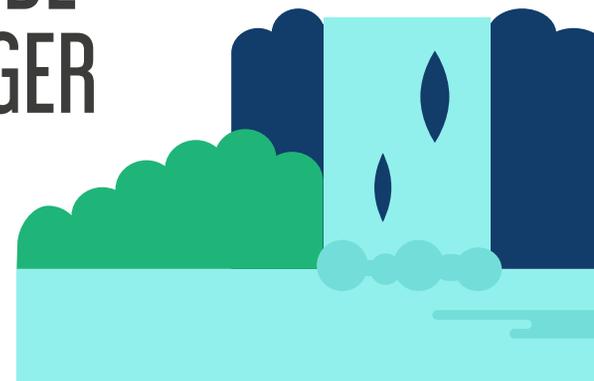
- Établir l'indice de qualité des bandes riveraines (IQBR) des principaux cours d'eau et revégétaliser les berges aux endroits problématiques.
- Caractériser les milieux humides en zone agricole, en concertation avec les acteurs du milieu.
- Documenter et évaluer la valeur et les services écologiques des milieux naturels.
- Élaborer et mettre en œuvre des projets de restauration et de création de milieux humides et hydriques.
- Déterminer les zones vulnérables à la contamination à partir des données du Projet d'acquisition des connaissances sur les eaux souterraines (PACES).

Un plan régional des milieux humides et riverains sera adopté en 2022.

7

ENGAGEMENT

CONSOMMER ET UTILISER L'EAU DE FAÇON RESPONSABLE ET PROTÉGER LES SOURCES D'EAU POTABLE



STRATÉGIES

7.1 Mettre en place et améliorer des équipements, mettre au point des pratiques et effectuer des correctifs sur le réseau de distribution afin de **réduire la consommation d'eau potable**.

7.2 Appliquer des mesures pour favoriser **l'économie d'eau potable** auprès de la collectivité.

7.3 Restreindre les **activités à risque** de compromettre la qualité de l'eau potable.

PISTES À EXPLORER

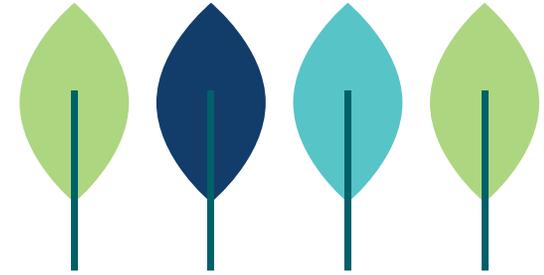
Ces suggestions formulées lors de la démarche de consultation seront analysées et priorisées pour l'élaboration du plan d'action en environnement.

- Déployer une brigade verte pour sensibiliser et informer sur la réglementation concernant l'utilisation de l'eau potable.
- Reconduire le programme de distribution de barils récupérateurs d'eau de pluie à prix modique.
- Veiller à la pérennité des infrastructures d'eau municipales.
- Recenser les activités potentiellement à risque de compromettre la qualité de l'eau potable et prendre les moyens pour les encadrer.
- Poursuivre la recherche de fuites sur le réseau de distribution d'eau potable.

8

ENGAGEMENT

CONTINUER LE DÉVELOPPEMENT DES PARCS ET ACCENTUER LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS, DU FLEUVE ET DES AFFLUENTS



STRATÉGIES

8.1 **Interconnecter** les grands parcs urbains et les cours d'eau en favorisant des liens écologiques et l'accès par des liens cyclables et pédestres.

8.2 Bonifier les aménagements et l'**accessibilité** au fleuve, aux cours d'eau et aux milieux naturels.

8.3 Se doter d'un **cadre de gestion** pour l'entretien, la mise en valeur, l'accès et la protection de l'intégrité des milieux naturels.

8.4 Encourager les **activités récréatives** compatibles avec la protection des milieux naturels.

PISTES À EXPLORER

Ces suggestions formulées lors de la démarche de consultation seront analysées et priorisées pour l'élaboration du plan d'action en environnement.

- Mettre à jour les plans directeurs des grands parcs en intégrant des actions qui mettent en valeur et protègent les milieux naturels.
- Réaliser des plans directeurs et d'aménagement pour les parcs récréo-écologiques.
- Développer les réseaux cyclables et pédestres entre les grands parcs urbains afin de les connecter entre eux.
- Améliorer les installations de services et d'accueil des grands parcs.
- Bonifier les accès publics au fleuve par l'ajout de mobilier urbain.

9

ENGAGEMENT BONIFIER LE RÉSEAU DE TRANSPORT ACTIF UTILITAIRE



STRATÉGIES

9.1 Développer un **réseau utilitaire interconnecté** afin de permettre des déplacements rapides, directs et sécuritaires vers les principaux pôles d'emploi, les commerces, les institutions et les parcs.

9.2 **Sécuriser le réseau utilitaire** existant, en priorité sur les grands axes routiers.

9.3 Favoriser l'utilisation des infrastructures de **transport actif utilitaire en toutes saisons.**

PISTES À EXPLORER

Ces suggestions formulées lors de la démarche de consultation seront analysées et priorisées pour l'élaboration du plan d'action en environnement.

- Profiter des projets de réfection des infrastructures afin de prévoir des aménagements plus sécuritaires pour les cyclistes et les piétons.
- Ajouter des mesures de sécurisation, comme des feux prioritaires, des contrôles de la vitesse et du débit, etc.
- Évaluer le potentiel de « marchabilité » de Lévis et viser un objectif d'amélioration.
- Mettre en place un projet pilote d'infrastructure de transport actif utilitaire accessible et entretenu en hiver et en documenter l'utilisation par les piétons et les cyclistes.

Un nouveau plan directeur du réseau cyclable sera adopté en 2021.

10

ENGAGEMENT

AMÉLIORER LE TRANSPORT COLLECTIF ET DIVERSIFIER LES OPTIONS DE TRANSPORT



STRATÉGIES

10.1 Travailler avec les partenaires et les autres paliers gouvernementaux pour assurer une **desserte plus rapide et conviviale en transport collectif** entre les arrondissements de la ville, les MRC voisines et les deux rives.

10.2 Améliorer **l'offre de transport collectif et la desserte** pour les rendre plus accessibles et attrayants auprès de la population.

10.3 Soutenir le déploiement des **différentes options de transport** offertes à Lévis.

PISTES À EXPLORER

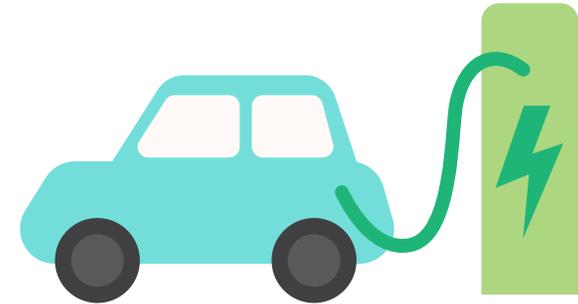
Ces suggestions formulées lors de la démarche de consultation seront analysées et priorisées pour l'élaboration du plan d'action en environnement.

- Améliorer l'entretien et le confort des abris d'autobus.
- Saisir les possibilités concernant le déploiement de services comme l'autopartage et le covoiturage.
- Ajouter des stationnements incitatifs.
- Mettre en place des services pour mieux desservir les quartiers.

L'amélioration du transport collectif est réalisée en collaboration avec la Société de transport de Lévis.

11

ENGAGEMENT RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES ASSOCIÉES AU TRANSPORT ROUTIER



STRATÉGIES

11.1 Poursuivre **la transition vers des véhicules à faible ou à zéro émission** pour la flotte de la Ville et de la Société de transport de Lévis.

11.2 Intégrer dans la planification urbaine des mesures visant à **réduire les distances de déplacement** vers les principaux pôles d'emploi, les commerces, les institutions et les parcs.

11.3 Mettre en place des **mesures ou des services qui incitent la collectivité** à choisir des véhicules à faible ou à zéro émission.

PISTES À EXPLORER

Ces suggestions formulées lors de la démarche de consultation seront analysées et priorisées pour l'élaboration du plan d'action en environnement.

- Changer ou adapter la flotte de véhicules municipale.
- Poursuivre le déploiement du réseau de bornes électriques.
- Élaborer et adopter un plan de mobilité durable.

12

ENGAGEMENT

METTRE EN PLACE DES PRATIQUES MUNICIPALES QUI MINIMISENT LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



STRATÉGIES

12.1 Intégrer **l'analyse des impacts** potentiels et réels sur la qualité de l'environnement dans la planification et dans la prise de décision à la Ville.

12.2 Évaluer et atténuer les impacts environnementaux des **activités de la Ville** afin de protéger l'environnement.

12.3 S'informer en continu sur les **pratiques environnementales novatrices** afin de s'en inspirer et d'influencer la collectivité.

PISTES À EXPLORER

Ces suggestions formulées lors de la démarche de consultation seront analysées et priorisées pour l'élaboration du plan d'action en environnement.

- Se doter d'une grille d'analyse de projet pour évaluer les impacts des grands projets sur l'environnement.
- Évaluer l'application du principe d'écofiscalité pour favoriser la mise en place de mesures environnementales.
- Adhérer à des groupes et à des comités environnementaux.
- Réaliser et mettre en oeuvre le plan d'action en développement durable des quartiers anciens.

Le plan de réduction des GES 2013-2021 est en cours de mise à jour.

13

ENGAGEMENT

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE ET LES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES



STRATÉGIES

13.1 **Collaborer avec les acteurs du milieu** afin de mettre en place les meilleures pratiques et favoriser le développement de productions agricoles durables en zone agricole.

13.2 Autoriser, encadrer et favoriser la pratique de certaines **activités agricoles à l'intérieur du périmètre urbain.**

PISTES À EXPLORER

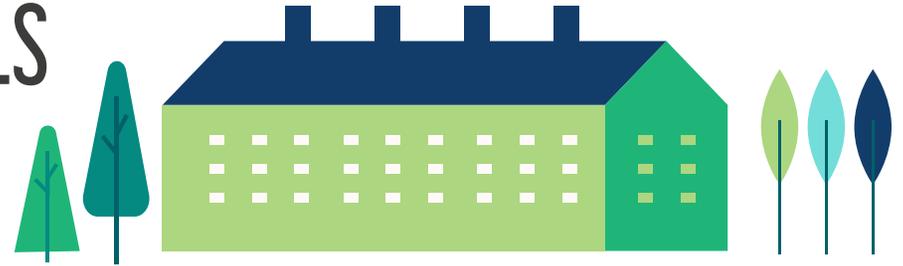
Ces suggestions formulées lors de la démarche de consultation seront analysées et priorisées pour l'élaboration du plan d'action en environnement.

- Augmenter le nombre de jardins communautaires ou collectifs publics selon le Plan de développement des jardins communautaires et collectifs de la Ville de Lévis.
- Modifier les règlements d'urbanisme pour autoriser l'agriculture en émergence, en conformité avec le schéma d'aménagement et de développement.
- Utiliser l'agriculture urbaine comme mesure de verdissement.
- Augmenter le nombre de marchés de proximité.
- Appuyer la création d'organismes locaux pour promouvoir et encourager les bonnes pratiques environnementales agricoles.

14

ENGAGEMENT

MINIMISER LES NUISANCES ET LIMITER L'ÉMISSION DE CONTAMINANTS DANS L'EAU, L'AIR ET LES SOLS



STRATÉGIES

14.1 Intervenir auprès de l'ensemble des acteurs pour **limiter les rejets** dans les sols, dans les réseaux pluvial et sanitaire ainsi que dans les cours d'eau.

14.2 Établir des mesures pour **prévenir et atténuer l'impact des nuisances** liées aux activités industrielles, municipales, commerciales ou autres.

14.3 Participer à des initiatives qui permettent le dialogue, l'échange et **la recherche de solutions** entre les générateurs de nuisances et la collectivité.

14.4 Évaluer les mesures qui peuvent être prises pour amoindrir les impacts de certaines activités qui affectent la **qualité de l'air**.

PISTES À EXPLORER

Ces suggestions formulées lors de la démarche de consultation seront analysées et priorisées pour l'élaboration du plan d'action en environnement.

- Établir des règles pour contrôler la qualité des sols utilisés pour le remblayage des terrains.
- Envisager la création de nouveaux comités de liaison pour certaines industries.
- Appliquer des dispositions pour limiter l'exposition des nouveaux projets d'ensembles résidentiels au bruit routier.
- Établir un plan d'action visant à réduire l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques.
- Évaluer l'impact du chauffage au bois et des feux extérieurs sur la qualité de l'air.

15

ENGAGEMENT

RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE LIÉE À LA CONSOMMATION DE BIENS ET DE SERVICES



STRATÉGIES

15.1 Participer à la mise en place d'initiatives en **économie circulaire**.

15.2 Soutenir **l'achat local et durable** et mettre en place des moyens qui permettent la commercialisation en circuits courts.

15.3 Encourager et mettre en valeur les industries, les commerces, les institutions et les organismes qui ont des **pratiques d'affaires écoresponsables**.

PISTES À EXPLORER

Ces suggestions formulées lors de la démarche de consultation seront analysées et priorisées pour l'élaboration du plan d'action en environnement.

- Élaborer, adopter et mettre en œuvre une politique d'approvisionnement responsable.
- Appuyer les entreprises vers une transition écologique.
- Poursuivre la promotion des commerces locaux.



CONCLUSION

Par cette politique, la Ville s'engage à améliorer la qualité de l'environnement pour les générations actuelles et futures.

L'atteinte des idéaux environnementaux sera possible avec la coopération de la population, des organismes, des institutions et des entreprises. La Ville convie donc les membres de la collectivité à unir leurs efforts afin d'atteindre les engagements de la Politique environnementale.

La Politique est une première étape de laquelle découlera un plan d'action concret pour sa mise en œuvre avec la collectivité. L'ensemble des suggestions formulées lors de la démarche de consultation seront analysées et priorisées pour l'élaboration du plan d'action. Ce dernier intégrera des cibles et des indicateurs, et un échéancier de réalisation en concrétisera la mise en œuvre. Une reddition de comptes sera réalisée périodiquement afin que l'avancement des actions mises de l'avant soit mesuré et communiqué.

Selon une volonté d'amélioration continue, la Ville restera informée et mobilisée pour innover dans ses pratiques environnementales et influencer la collectivité pour l'amélioration de la qualité de l'environnement.

ANNEXE 1

LISTE DES ORGANISATIONS QUI ONT PARTICIPÉ À L'ATELIER DE TRAVAIL DES PARTENAIRES

Centre de services scolaire des Navigateurs
Cégep de Lévis
Collectif Virage
Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)
Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)
Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE)
Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
Convergence action bénévole/211
Coop FA
Corporation de développement communautaire de Lévis
Écolivres
Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Chaudière-Appalaches
Ferme Genest
Filon (Le)
Financière agricole du Québec (La)
Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel
Mon Quartier de Lévis
Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud (OBV de la Côte-du-Sud)
Organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne)
Société de transport de Lévis



RÉFÉRENCES

Documents de la Ville de Lévis

- VILLE DE LÉVIS, Cadre de référence pour les jardins communautaires et collectifs, 2018, 20 p.
- VILLE DE LÉVIS, Plan d'action de développement durable 2014-2034, 2014, 65 p.
- VILLE DE LÉVIS, Plan concept du parc régional de la Pointe-De La Martinière, 2014, 49 p.
- VILLE DE LÉVIS, Plan de réduction des gaz à effet de serre, 2014, 104 p.
- VILLE DE LÉVIS, Plan directeur d'aménagement et de gestion du parc de la Rivière Etchemin, 2017, 116 p.
- VILLE DE LÉVIS ET MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON, Plan de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2016-2020, 2016, 114 p.
- VILLE DE LÉVIS, Politique sur les crans rocheux de la Ville de Lévis, 2010, 37 p.
- VILLE DE LÉVIS, Politique de développement social et communautaire, 2019, 40 p.
- VILLE DE LÉVIS, Politique de foresterie urbaine, 2012, 22 p.
- VILLE DE LÉVIS (DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LÉVIS), Profil statistique de Lévis 2020, 48 p.
- VILLE DE LÉVIS, Rapport d'analyse – Plan directeur d'aménagement et de développement du parc des Chutes-de-la-Chaudière, 2017, 27 p.
- VILLE DE LÉVIS, Schéma d'aménagement et de développement, 2016, 234 p.
- VILLE DE LÉVIS, Sommaire de l'inventaire des gaz à effet de serre, 2009 (mis à jour en 2014), 7 p.
- VILLE DE LÉVIS, Plan de développement de la zone agricole, 2016, 52 p.

Autres documents de référence

- CENTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE EN FORESTERIE DE SAINTE-FOY INC. (CERFO), Automatisation de la cartographie de la canopée à l'échelle de la Communauté métropolitaine de Québec, Note technique, juin 2017, 6 p.
- [CIRCUIT ÉLECTRIQUE, LE, Trouver une borne. Carte interactive.](#) [En ligne], 2021. (Consulté le 7 avril 2021).
- COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC (CMQ), Les accès publics au fleuve de la région de Québec, Portrait et caractérisation des accès existants et étude de cas comparables, 2016, 50 p.
- COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC (CMQ), La trame verte et bleu métropolitaine, Organisation et structuration, 2015, 20 p.
- [COMMUNAUTO QUÉBEC \(2021\), Fonctionnement,](#) [En ligne], 2021. (Consulté le 12 avril 2021).

ESPACE QUÉBÉCOIS DE CONCERTATION SUR LES PRATIQUES D'ACHAT RESPONSABLE (ECPAR), Achat responsable, [En ligne], 2021. (Consulté le 29 avril 2021).

GOVERNEMENT DU CANADA. RESSOURCES NATURELLES CANADA, Eaux souterraines et aquifères, [En ligne], 2021. (Consulté le 29 avril 2021).

LIMOGES, B., G. BOISSEAU, L. GRATTON et R. KASIS, R., « Terminologie relative à la conservation de la biodiversité in situ », *Le Naturaliste canadien*, vol. 2, no 137, 2013, p. 21-27.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) [1], Portrait statistique, Jours de smog, [En ligne], 2021. (Consulté le 17 mars 2021).

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) [2], Espèces menacées ou vulnérables au Québec, [En ligne], 2021. (Consulté le 7 avril 2021).

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE, SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC, VILLE DE QUÉBEC ET VILLE DE LÉVIS, Enquête Origine-Destination 2017 sur la mobilité des personnes dans la région de Québec-Lévis – Sommaire des résultats de l'Enquête-ménages, 2019, 195 p.

PORTAIL QUÉBEC, Thésaurus de l'activité gouvernementale, [En ligne], 2021. (Consulté le 29 avril 2021).

QUÉBEC VERT, Bande riveraine, [En ligne], 2021. (Consulté le 29 avril 2021).

RECYC-QUÉBEC, Lexique, [En ligne], 2021. (Consulté le 29 avril 2021).

ROUTE BLEUE QUÉBEC/CHAUDIÈRE-APPALACHES, [En ligne], 2021. (Consulté le 1^{er} mars 2021).

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS, Rapport d'activités 2016-2019, 2019, 28 p.

TALBOT POULIN, M. C., COMEAU, G., TREMBLAY, Y., THERRIEN, R., NADEAU, M. M., LEMIEUX, J. M., MOLSON, J., FORTIER, R., THERRIEN, P., LAMARCHE, L., DONATI-DAOUST, F., BÉRUBÉ, S., Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, Rapport final, Département de géologie et de génie géologique, Université Laval, mars 2013, 172 pages, 19 annexes, 28 cartes.

TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ, Rapport de consultation – Politique environnementale, Ville de Lévis, avril 2021.

Références cartographiques

Toutes les données utilisées pour les cartes proviennent de la Ville de Lévis, sauf pour les données suivantes :

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (INSPQ), Ilots de chaleur/fraîcheur urbains et température de surface 2012, mise à jour du 30 janvier 2020, [En ligne]. (Fichiers téléchargés en mars 2021).

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC), Registre des aires protégées, mise à jour du 1^{er} avril 2021, [En ligne]. (Fichiers téléchargés en avril 2021).

ÉQUIPE DE RÉALISATION ET COLLABORATEURS

Ville de Lévis Équipe de réalisation

Jean-Claude Belles-Isles

Directeur
Direction de l'environnement

Christian Guay

Chef de service de la mise en valeur des écosystèmes
Direction de l'environnement

Isabelle Peltier (chargée de projet)

Conseillère en environnement
Direction de l'environnement

Marie-Eve Masi

Technicienne en environnement
Direction de l'environnement

Nicolas Latouche

Conseiller en environnement
Direction de l'environnement

Commission consultative en environnement (CCE)

Fleur Paradis

Présidente de la CCE, conseillère, secteur Lauzon

Karine Lavertu

Vice-présidente de la CCE, conseillère, secteur Charny

Janet Jones

Conseillère, secteur Christ-Roy

Jacynthe Lavigne

Représentante de la communauté

Suzanne Langevin

Représentante de la communauté

Denis Poirier

Représentant de la communauté

Jean-Claude Belles-Isles

Secrétaire, Directeur, Direction de l'environnement

Christian Guay

Secrétaire substitut, Chef de service, Direction de l'environnement

Transfert Environnement et Société

Alexandra Boileau

Directrice de projet

Rebecca Gelly-Cyr

Conseillère principale

Marie-Ève Perreault

Chargée de projets

Ville de Lévis

Participants aux tables de travail internes

Alain Carpentier

Conseiller en développement
Direction du développement économique et de la promotion

Andréanne Meilleur-Gaudreau

Conseillère en urbanisme
Direction de l'urbanisme

Doris Dumas

Coordonnatrice au plan de gestion des matières résiduelles
Direction de l'environnement

Francis Joud

Conseiller en transport et circulation
Direction du génie et des biens immobiliers

Isabelle Bouchard

Conseillère en sports et plein air
Direction de la vie communautaire

Jean-François Gagnon

Conseiller en gestion de projets – planification
Direction du génie et des biens immobiliers

Jean-François Jourdain

Conseiller en urbanisme
Direction de l'urbanisme

Jean-François Rodrigue

Inspecteur en bâtiment
Direction de l'urbanisme

Jérôme Carrier

Technicien en environnement
Direction de l'environnement

Jycelin Beaumont

Conseiller en sports et plein air
Direction de la vie communautaire

Jonathan Faucher Bilodeau

Conseiller en développement
Direction du développement économique et de la promotion

Julie Tremblay

Conseillère en urbanisme
Direction de l'urbanisme

Marie-Claude Asselin

Technicienne en environnement
Direction de l'environnement

Marie-Jeanne Gagnon-Beaulieu

Conseillère en urbanisme
Direction de l'urbanisme

Marie-Josée Bégin

Conseillère en sports et plein air
Direction de la vie communautaire

Mélanie Asselin

Conseillère en qualité de l'air
Direction de l'environnement

Mylène Bédard

Conseillère en développement social et communautaire
Direction de la vie communautaire

Pierre Prémont

Coordonnateur – volet Parc et espaces verts
Travaux publics

Simon Desruisseaux

Coordonnateur – volet Égout et aqueduc
Travaux publics

Cartographie

Lysa Fréchette

Technicienne en géomatique
Direction des technologies de l'information

Conception et design graphique

Mathieu Plante

Directeur artistique, designer graphique

POLITIQUE
ENVIRONNEMENTALE
DE LA
VILLE DE LÉVIS

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

DE LA
VILLE DE LÉVIS

ville.levis.qc.ca/environnement

